



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SOMMAIRE

SYDER | Rapport d'activité 2024

03

ÉDITORIAL

04

UNE ANNÉE POUR
SE RENCONTRER ET
DÉCIDER ENSEMBLE

06

LES TROPHÉES
DU SYDER 2024

07

LES CONCESSIONS

13

URBANISME

16

L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

23

LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

32

RESSOURCES
HUMAINES

36

COMMUNICATION

41

ÇA S'EST PASSÉ
EN 2024

42

COMPTE
ADMINISTRATIF

44

DÉLIBÉRATIONS

49

MARCHÉS
PUBLICS

Le rapport d'activité 2024 est une publication du SYDER
Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69574 Dardilly Cedex.
Tél : 04 72 18 75 00 – Fax : 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr
Site internet : www.syder.fr

Directeur de la publication : Malik Hechaïchi
Rédacteur en chef : Marie-Laure Blot
Rédacteur en chef adjoint : Mathilde Amoros
Conception et mise en page : Mathilde Amoros

ADAPTABILITÉ ET ACCÉLÉRATION : DEUX EXIGENCES, UNE AMBITION COMMUNE



L'année 2024 aura imposé, plus que jamais, une exigence de lucidité et une capacité d'ajustement permanent. Dans un monde traversé par des tensions économiques, des défis énergétiques et une mutation écologique profonde, l'adaptabilité n'est plus un choix : elle devient une condition essentielle de l'action publique. À cette exigence, les communes ont répondu avec détermination. Moins de projets neufs, davantage de rénovation, d'optimisation, de sobriété : les priorités changent, les pratiques évoluent, les repères se déplacent. Cette transition marque un tournant – celle d'un temps nouveau où faire mieux avec ce que l'on a devient plus vertueux que faire plus.

Face à ces transformations, le SYDER n'a pas ralenti. Il a accéléré. Accéléré ses déploiements, ses projets, ses ambitions, dans un mouvement d'ensemble porté par une vision claire : accompagner les territoires dans cette bascule, avec des réponses concrètes, adaptées, et surtout efficaces. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la Démarche Performancielle, aujourd'hui pleinement déployée. Avec plus de 39 600 points lumineux connectés et télégérés, 140 communes engagées, 77 projets finalisés, elle incarne cette volonté partagée d'entrer dans une nouvelle ère de l'éclairage public : sobre, intelligent, maîtrisé. Plus qu'un programme, c'est un symbole d'agilité collective et de modernisation à grande échelle.

Cette même logique irrigue toutes nos actions. En matière de transition énergétique, l'année 2024 aura marqué une montée en puissance inédite. Onze nouvelles installations photovoltaïques ont vu le jour, plus de 50 études de potentiel ont été lancées. L'énergie solaire s'impose comme un pilier d'avenir – renouvelable, local, accessible. Pour aller plus loin, le SYDER a renforcé ses partenariats, notamment en devenant le deuxième actionnaire de la SEM SOLEIL, société d'économie mixte dédiée au développement d'installations solaires responsables sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

La dynamique s'est poursuivie du côté des réseaux de chaleur, avec des études engagées sur quatre chaufferies biomasse en 2024. Elles verront le jour en 2025 et permettront de fournir une chaleur renouvelable à des bâtiments publics. Parallèlement, les premiers chantiers de stations de superchargeurs ont été lancés, en complément d'un maillage

déjà fort de 100 bornes installées dans 80 communes et 2 EPCI. Là encore, le SYDER accélère, pour répondre aux nouveaux usages et préparer la mobilité de demain.

Mais l'adaptabilité, c'est aussi celle du lien, du langage et de la pédagogie. En 2024, le service communication du syndicat a mobilisé de nouveaux outils de communication pour répondre aux attentes croissantes des élus, des agents et des citoyens. Un nouveau magazine a vu le jour – SYDER, le Mag' –, accompagné d'une chaîne YouTube et d'un cycle mensuel de webinaires, véritables espaces d'échange et de co-construction avec les collectivités. Ces outils ont permis d'ouvrir la parole, de rendre visibles nos actions, et d'ancrer notre expertise au plus près des territoires.

Cette volonté de transmission s'est également traduite dans le soutien renouvelé au concours Ecolustics, organisé par la FNCCR. En 2024, six écoles du Rhône ont participé avec enthousiasme. Mention spéciale à la classe de Morancé, lauréate nationale, dont le projet imaginant leur commune en 2043 a conquis le jury par sa créativité et sa vision éclairée. Former les citoyens de demain, c'est aussi une mission que le SYDER prend à cœur, dans une logique d'éducation, d'anticipation et d'espérance.

Enfin, l'année s'est conclue sur un acte fort de partenariat et d'innovation : la création de la Chaire Européenne de la Transition du Territoire, aux côtés de 6^e Sens Immobilier, Grenoble École de Management et l'Université Claude Bernard Lyon 1. Une première en Auvergne-Rhône-Alpes, un symbole d'union entre monde académique, économique et institutionnel. Son premier axe, consacré au développement du photovoltaïque, démontre une nouvelle fois notre volonté de penser global, d'agir local, et d'innover pour demain.

Oui, 2024 aura été une année d'intensité. ***Une année où l'adaptabilité a nourri les décisions à chaque échelle, et où l'accélération a permis de concrétiser des ambitions longterm portées.*** Une année de mouvements et de cap franchis, où le SYDER a su conjuguer rigueur technique, sens du service public, et projection dans l'avenir.

Mais rien de tout cela n'aurait été possible sans le collectif. Profitons de cette tribune annuelle qu'est le rapport d'activité pour saluer l'engagement de tous ceux et celles qui ont participé à cette aventure commune. En premier lieu, nos partenaires économiques, institutionnels et associatifs, qui nous accompagnent dans la réalisation de nos initiatives. Les élus de nos communes, les membres du Bureau syndical et les délégués des territoires, pour la confiance qu'ils accordent au SYDER dans la conduite de nos actions. Les Vice-Présidents du SYDER, qui œuvrent, chacun dans leur délégation, avec engagement et conviction pour mener des politiques ambitieuses et responsables. Et enfin, les agents du SYDER, qui au quotidien se surpassent pour mettre en œuvre les projets, concrétiser les politiques publiques que nous défendons, et répondre toujours présents pour les communes du Rhône.

Ensemble, nous continuons à écrire l'avenir de nos territoires.

MALIK HECHAÏCHI

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES DU RHÔNE - SYDER

2024

UNE ANNÉE POUR SE RENCONTRER ET DÉCIDER ENSEMBLE



Cinq comités et six bureaux syndicaux se sont tenus durant l'année 2024.

Ces instances décisionnaires ont permis d'approuver au total près de **115 délibérations** nécessaires pour la conduite des projets du syndicat.

Par ailleurs, un certain nombre de réunions publiques, d'inaugurations et de visites de terrain ont été organisées dans les communes du département. Ces moments d'échanges et de rencontres sont essentiels pour les élus et les agents afin de coconstruire ensemble l'avenir énergétique du territoire.



COMITÉS SYNDICAUX

5 comités ont été organisés durant l'année 2024 sur le territoire du SYDER.

23 janvier 2024
2 avril 2024
11 juin 2024
24 septembre 2024
18 décembre 2024

BUREAUX SYNDICAUX

6 bureaux syndicaux ont été organisés durant l'année 2024 sur le territoire du SYDER

26 mars 2024
28 mai 2024
11 juin 2024
24 septembre 2024
12 novembre 2024
18 décembre 2024



LES TROPHÉES DU SYDER



Le 11 juin 2024, le SYDER a organisé sa traditionnelle cérémonie des **Trophées** au Domaine des communes à Anse. Un moment attendu dans la vie du syndicat qui met à l'honneur l'engagement des communes membres en termes de transition énergétique et d'aménagement du territoire.

Pour cette édition 2024, **7 communes ont été distinguées** dans **7 catégories** parmi les 27 collectivités nommées.

Un grand bravo à tous les lauréats !

» TROPHÉE QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

Villechenève pour le renforcement de réseau dans le centre-bourg

» TROPHÉE ÉCLAIRAGE RAISONNÉ

Saint-Etienne-des-Oullières pour l'équipement d'éclairage public du stade de football

» TROPHÉE MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE

Simandres pour la dissimulation des réseaux de la rue des Fontaines.

» TROPHÉE MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE

Montmelas-Saint-Sorlin pour l'éclairage de la Chapelle Saint-Bonnet

» TROPHÉE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Tupin-et-Semons pour l'installation d'une borne de recharge rapide

» TROPHÉE ÉNERGIE LOCALE

Fleurieux-sur-l'Arbresle pour l'installation photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente

Le prix

Ecoloustics 2024

a été décerné à la classe de CM1-CM2 de l'école de Morancé.

Félicitations à elle !



TROPHÉE DÉMARCHE GLOBALE <<

Pusignan pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques, l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques et l'éclairage public en LED du parking Brissaud

TROPHÉE D'HONNEUR <<

Montrottier pour sa chaufferie et son réseau de chaleur installés en 2023



LES CONCESSIONS

L'ÉLECTRICITÉ



Fondé en 1950, le SYDER est l'organisme public historiquement en charge de l'organisation de la distribution d'électricité dans le département du Rhône, hors Métropole. Il assure cette mission auprès de 200 communes, représentant près de 425 000 habitants.

CHIFFRES CLÉS

À ce titre, le SYDER assume l'ensemble des responsabilités liées à la propriété du réseau public de distribution d'électricité. En tant que détenteur de ces infrastructures sur son territoire, il négocie et encadre le contrat de concession établi avec ENEDIS. **Il veille également à la bonne application du cahier des charges et à la qualité du service public rendu.**



6 248

km de réseau BT
(Basse Tension)



4 290

km de réseau HTA
(Moyenne Tension)



6 383

postes
de transformation
HTA-BT



239 146

points
de livraison

Consommateurs raccordés au réseau public

Total clients consommateurs	239 146 (+1% par rapport à 2023)
Energie acheminée	2 370 766 GWh (-1% par rapport à 2023)

Qualité de la desserte - Critère B hors RTE

Durée moyenne annuelle de coupure	130 minutes
-----------------------------------	-------------

Installations de production raccordées au réseau public

Photovoltaïque (quantité d'énergie produite)	70 701 970 kWh (+17% par rapport à 2023)
Eolien (quantité d'énergie produite)	18 451 410 kWh (-18% par rapport à 2023)
Hydraulique (quantité d'énergie produite)	9 918 391 kWh (+24 par rapport à 2023)
Autres (incluant biogaz/biomasse et cogénération) (quantité d'énergie produite)	50 101 234 kWh (+68% par rapport à 2023)
Total (quantité d'énergie produite)	149 172 905 kWh (+24% par rapport à 2023)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le SYDER mène des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'enfouissement des réseaux électriques.

Par ces interventions, il participe activement à l'aménagement du territoire des communes adhérentes et contribue à améliorer la qualité de la distribution d'électricité pour leurs habitants.

En 2024, le service travaux a ouvert **137 dossiers**, portant à la fois sur des opérations d'électrification rurale et sur la dissimulation de réseaux.



CHIFFRES CLÉS

36

nouveaux dossiers de renforcement du réseau électrique. Des investissements à hauteur de 1 274 104 €

augmentation de la capacité du réseau, implantation de nouveaux postes de transformation...

40

nouveaux dossiers d'extension du réseau électrique. Des investissements à hauteur de 950 695 €

réalisés ou en cours de réalisation

19

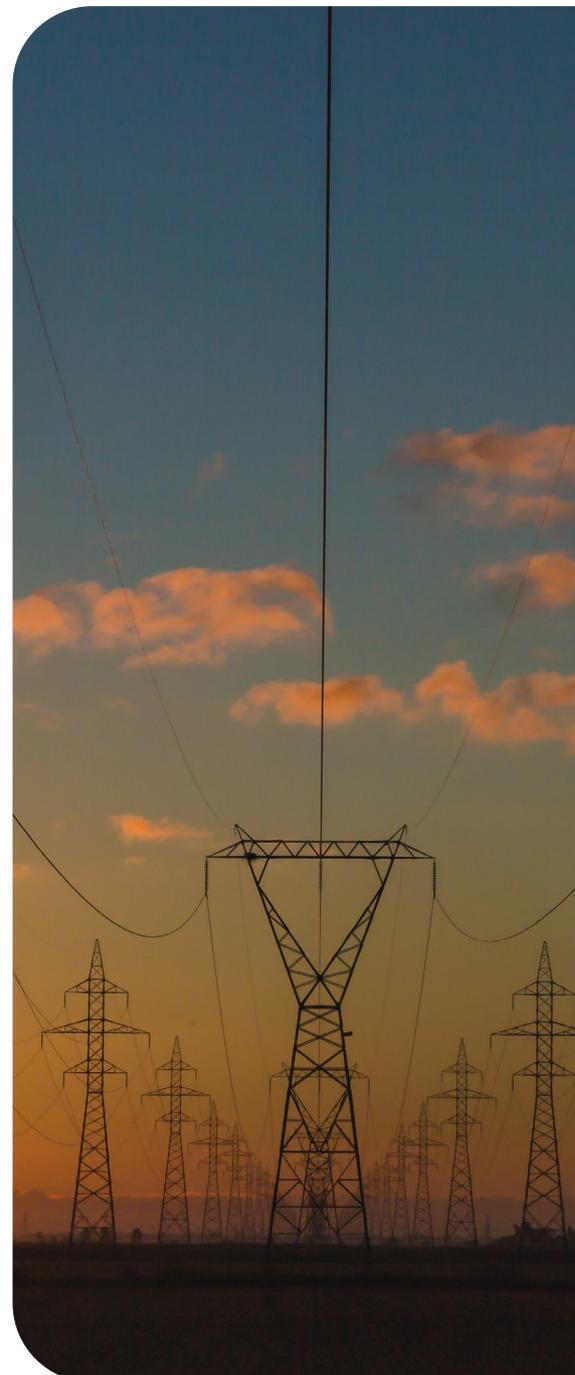
nouveaux dossiers de sécurisation du réseau électrique. Des investissements à hauteur de 1 378 440 €

remplacement des câbles «nus», sensibles aux aléas climatiques, par des réseaux torsadés isolés, plus robustes

41

nouveaux dossiers de dissimulation coordonnée des réseaux aériens. Des investissements à hauteur de 4 092 072 €

enfouissement des câbles aériens



GROUPEMENT ACHAT ÉLECTRICITÉ

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER organise et coordonne l'achat groupé d'électricité pour le compte des collectivités adhérentes qui le souhaitent.

Ainsi, le syndicat met son expertise et expérience à la disposition de ses partenaires afin qu'ils bénéficient de tarifs compétitifs pour optimiser et maîtriser leurs dépenses énergétiques. En tant que « grand compte », le syndicat s'assure des offres aux critères techniques exigeants quelle que soit la taille de l'organisation. La mutualisation et l'expertise technique du SYDER permettent effectivement de notifier des marchés de fourniture d'électricité au meilleur prix.

En 2024, le SYDER a lancé le groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2028. **169** collectivités relevant du périmètre du SYDER ont adhéré au groupement d'achat d'électricité porté par le syndicat, représentant **197 GWh**.

En application du nouvel accord-cadre relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés conclu par le groupement en décembre 2024, trois fournisseurs ont été retenus.

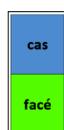
A l'issue de la publication d'un marché subséquent permettant d'affiner la sélection, Engie a été sélectionné pour assurer la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les points de livraison des bâtiments et d'éclairage public des communes appartenant aux membres du groupement de commandes.

Parallèlement, c'est le fournisseur Totalenergies qui a été désigné pour garantir la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les points d'éclairage public et les bornes de recharge pour véhicules électrique appartenant au SYDER, représentant 107 GWh.

LES SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS DU SERVICE TRAVAUX

FACÉ

(Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale)



Renforcement des réseaux

1 361 200 €

(77,88% des dépenses subventionnées)

Extension des réseaux

460 900 €

(78,05 % des dépenses subventionnées)

Enfouissement et pose en façade

324 900 €

(70,33% des dépenses subventionnées)

Sécurisation

395 700 €

(70,43% des dépenses subventionnées)



2 542 700 €

de subvention obtenus
grâce au FACÉ

Ces subventions sont attribuées au syndicat pour des programmes d'investissement pluriannuels 2024-2027. Le FACÉ subventionne les travaux sur les réseaux électriques basse tension dans les communes rurales (selon une classification établie par l'INSEE).

Le FACÉ finance les chantiers dans leur globalité : maîtrise d'œuvre (interne dans le cas du SYDER), travaux et fourniture (tels que les câbles ou postes électriques).

CEE

Certificats d'Economies d'Energie



Obtention de CEE

8 602,5 MWh CUMAC

représentant 925 points lumineux

Demandes de CEE

2 250 MWh CUMAC

représentant 242 points lumineux

Vente de CEE

10 866 MWh CUMAC

1 052 points lumineux dans 50 communes
Somme intégralement reversée aux communes
en 2025 : 90 242 €

BILAN 2024

L'ÉVOLUTION DES DEMANDES COMMUNALES

En 2024, **258 demandes communales ont été enregistrées**, un chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente, bien qu'inférieur à la moyenne des années antérieures.

Cette baisse relative est principalement liée à la **diminution des projets d'électrification rurale**, notamment des extensions de réseau, affectées par les crises économique, immobilière et urbanistique.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA DISSIMULATION

Les demandes concernant la dissimulation des réseaux et l'éclairage public sont en forte hausse avec **163 dossiers ouverts**, représentant deux tiers des sollicitations (contre moins de la moitié les années précédentes).

Les communes, sensibilisées aux économies d'énergie via la **Démarche Performancielle**, qui permet la rénovation de leur éclairage fonctionnel (voirie, parkings) se sont tournées vers le SYDER pour poursuivre ce travail en rénovant massivement leur éclairage sportif ou de mise en valeur de leur patrimoine.

LA FORTE ACTIVITÉ SUR LE TERRAIN MALGRÉ LA BAISSÉ DES DEMANDES

La baisse du nombre de demandes ne reflète pas une diminution de l'activité réelle. Grâce à une réorganisation du service, au renforcement des équipes et à une meilleure efficacité des marchés, les études abouties se traduisent par un nombre important de chantiers lancés sur le terrain, avec un record de 379 opérations concrètement lancées sur le territoire et une présence affirmée des équipes du SYDER et de leurs prestataires dans les communes.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉ

Avec **18 millions d'euros mandatés en 2024** (hors Démarche Performancielle et bornes IRVE), le SYDER réalise sa **deuxième meilleure année d'investissement**. Les hausses concernent principalement :

- L'éclairage de voirie
- La dissimulation de réseaux
- Le renforcement du réseau, permettant d'assurer une alimentation suffisante pour les projets d'IRVE, densification urbaine et photovoltaïque.

L'éclairage sportif, bien que très actif, reste centré sur la rénovation, traduisant un souci d'économie budgétaire et énergétique.

UNE GRANDE DIVERSITÉ TERRITORIALE

Les volumes et thématiques de demandes varient fortement selon les territoires couverts par le SYDER, illustrant des dynamiques locales diverses.

LE GAZ



Depuis 1997, le SYDER exerce la compétence optionnelle de distribution publique de gaz.
En 2024, 89 communes, représentant près de 200 000 habitants, lui ont confié cette mission.

En tant qu'autorité organisatrice, le syndicat négocie et supervise les contrats de concession établis avec GRDF, à qui il a délégué la gestion et l'exploitation du réseau de distribution pour **63 communes administratives desservies**.

CHIFFRES CLÉS



31 092

clients du réseau



880

km de conduites



671

GWh de gaz acheminés

URBANISME

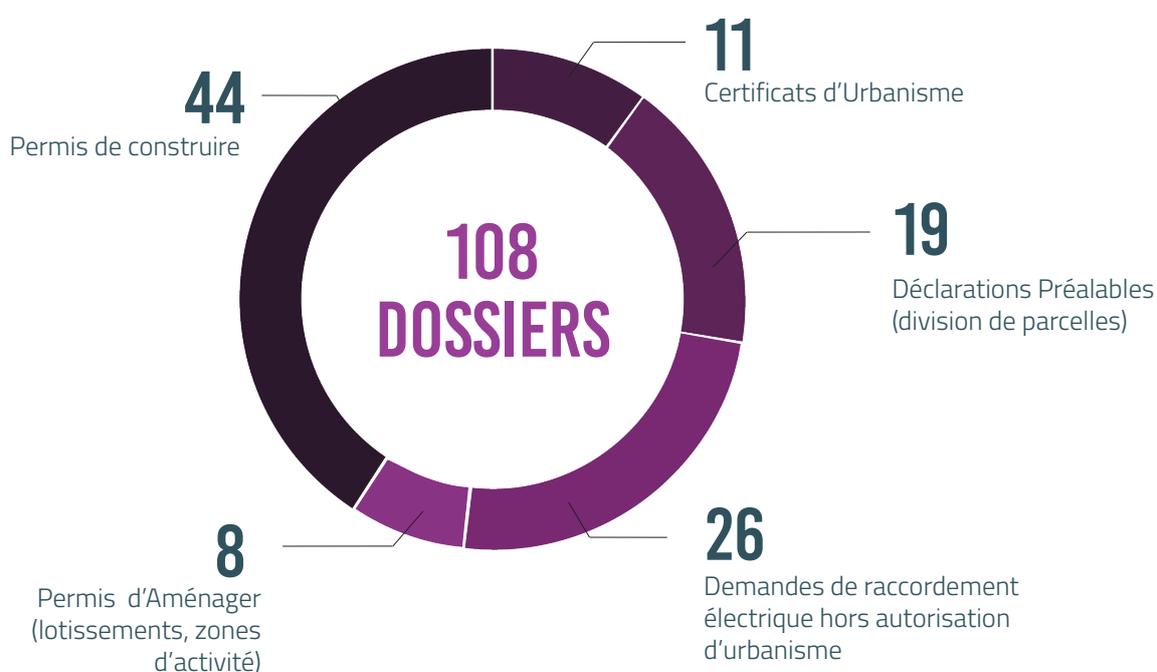
URBANISME



Véritable tiers de confiance des communes, le SYDER répond aux instructions d'urbanisme en accompagnant et conseillant les collectivités adhérentes sur la desserte et la suffisance en électricité.

En effet, le syndicat analyse les préconisations techniques proposées par le concessionnaire Enedis, comme le besoin de renforcement du réseau électrique en contrainte, la sécurisation de fils nus ou encore l'extension du réseau électrique basse tension rendue nécessaire par un projet de construction. Le SYDER étudie également les tenants juridiques des travaux envisagés et réalise ensuite une estimation de leur financement.

L'analyse et le chiffrage des travaux nécessaires à cette extension ou à ce renforcement par le syndicat permettra à la commune de connaître les conditions de raccordement et d'accepter, ou non, l'autorisation d'urbanisme concernée, puis aux porteurs de projets de se positionner sur le financement de leur opération.





UNE ANNÉE DE RALENTISSEMENT DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE



La chute du nombre de dossiers d'urbanisme liés à l'électrification rurale entre 2023 et 2024, passant de 208 à 108, traduit un net **ralentissement de l'urbanisation dans les communes rurales**.

Cette baisse, de l'ordre de 50 %, s'explique principalement par la conjonction de la **crise économique et immobilière** et par un **changement de modèle de financement**.

En effet, depuis septembre 2023, **les extensions de réseaux ne sont plus prises en charge par les communes** mais directement par les pétitionnaires, ce qui freine fortement les projets.



Dans ce contexte, seuls 41 % des dossiers aboutissent à des opérations concrètes, avec 45 études d'urbanisme validées à la fois par les communes (via un arrêté) et par les porteurs de projets (acceptation du financement).

Les travaux réalisés concernent en grande partie le renforcement des réseaux existants en réponse à la **densification de l'habitat**, ainsi que les extensions nécessaires à l'implantation d'antennes relais, soulignant un recentrage sur des projets ciblés plutôt qu'une dynamique générale d'expansion urbaine.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Le SYDER propose à ses collectivités adhérentes la compétence optionnelle de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public. À ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux neufs ainsi que pour la maintenance préventive de l'éclairage des voiries, des équipements sportifs et des mises en lumière.

De la même manière, il assure également la maîtrise d'ouvrage pour assurer un éclairage **performant, respectueux de l'environnement et moins consommateur d'énergie**.

Enfin, il intervient dans **la gestion et l'entretien** des installations d'éclairage public et éventuellement de l'éclairage extérieur pour la mise en valeur de bâtiments publics ou de sites, ainsi que de l'éclairage extérieur d'installations sportives, sources d'éclairage les plus énergivores pour les communes.

UNE ANNÉE DE STRUCTURATION ET DE MONTÉE EN PUISSANCE POUR LE SERVICE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'année 2024 a marqué une forte montée en puissance pour le service maintenance du SYDER, avec un total de **4 537 opérations réalisées**, contre 3 800 en 2023. Cette augmentation significative s'explique notamment par la hausse des visites programmées (2 675 au total), qui ont permis une meilleure présence sur le terrain et une **réactivité accrue**, au service des communes.

En complément, **1 162 prestations de petits travaux** ont été menées, ainsi que **700 interventions d'urgence** (en 4h et 7j), pour un montant total de 2 445 915 € TTC engagés sur l'année.

Par ailleurs, 518 affaires ont été directement prises en charge par le SYDER, représentant environ 250 000 € TTC, soit 10 % du chiffre annuel du service. Ces actions comprenaient notamment :

- la prise en charge de chantiers de moins de 500 €,
- la pose et programmation d'horloges,
- la pose de nœuds connectés sur des communes finalisées en Démarche Performancielle,
- ainsi qu'un investissement spécifique de 20 000 € pour des réparations d'urgence à Saint-Romain-en-Gier, suite aux inondations d'octobre.

En 2024, **21 sinistres** ont également été déclarés.

En outre, l'année 2024 a été marquée par un travail de réorganisation en profondeur du service Maintenance, en vue d'une mise en œuvre opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2025. Cette refonte s'est traduite par plusieurs actions structurantes :

- **Renforcement des équipes** par de nouveaux recrutements,
- **Sectorisation des techniciens** pour une couverture territoriale optimisée,
- **Refonte du marché de maintenance**, intégrant une évolution notable des pratiques : intensification des visites terrain, meilleure exploitation des données issues de la télégestion, redéfinition des lots et actualisation du bordereau de prix.

Enfin, un nouvel outil de **GMAO** (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), conçu en interne par le SYDER, a été déployé. Basé sur une cartographie interactive comme point d'entrée, cet outil, déjà fonctionnel, continue d'évoluer pour répondre aux besoins du terrain et améliorer la **réactivité du service**.



CHIFFRES CLÉS

Eclairage des voiries, des places et des parkings
Mise en lumière du patrimoine et des équipements sportifs



197

communes adhérentes



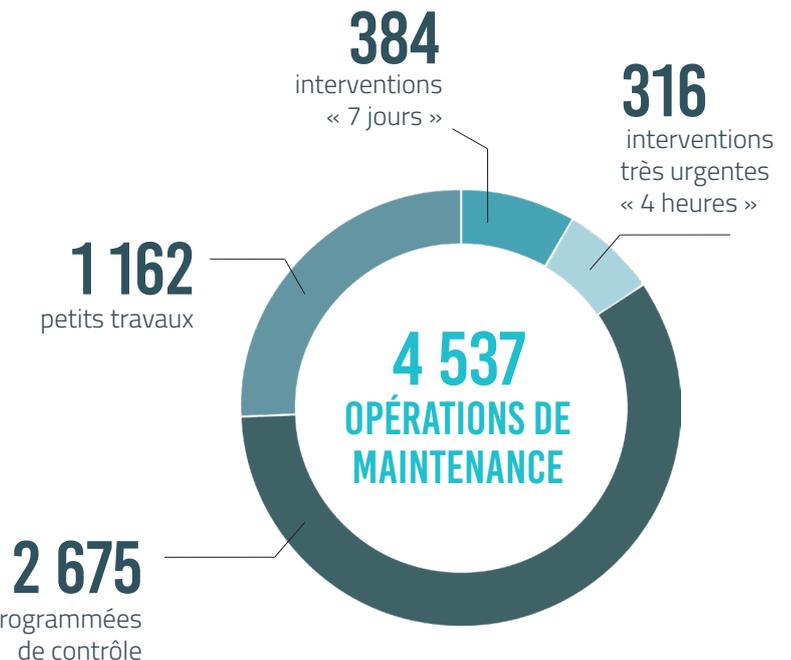
1 070

armoires de commande



6 753

points lumineux



L'ÉCLAIRAGE NEUF

En 2024, le SYDER a ouvert 121 dossiers de travaux liés à l'éclairage public (hors programme de la Démarche performancielle). Ils représentent environ 47% des travaux neufs réalisés par le syndicat pour un montant estimé à près de 6 417 000 €.

Ces travaux concernent soit :

- **La mise en lumière d'éléments du patrimoine des communes** (41 dossiers en 2024) nombre multiplié par 8 par rapport à 2023
- **L'éclairage de terrains sportifs** (65 dossiers ouverts en 2024) nombre multiplié par 3,5 par rapport à 2023
- **L'éclairage public liés à des aménagements** (places, parcs, etc.)
- **Les travaux neufs d'éclairage public** (rénovation d'éclairage routier, d'armoire de commande, extension d'un nouveau réseau d'éclairage, etc.)

L'année 2024 a été marquée par une nette hausse des demandes de travaux liés à l'éclairage public. Considéré comme le principal poste de consommation électrique des collectivités, l'éclairage public a conduit de nombreuses communes à engager le remplacement de leurs équipements anciens et énergivores par des dispositifs LED, plus performants et économes, dans le but de réduire durablement leurs dépenses d'énergie. Les collectivités ont pleinement saisi les enjeux liés aux économies d'énergie dans ce domaine.

Après avoir optimisé leur éclairage « fonctionnel » (voirie, parkings...) grâce à la Démarche Performancielle, elles se tournent désormais massivement vers le SYDER pour d'autres types de projets, notamment l'éclairage sportif ou la rénovation de leurs mises en lumière, secteurs également très consommateurs d'énergie.

Cependant, cette forte demande d'études et de conseils ne s'est pas traduite par une hausse équivalente des investissements sur ces thématiques. Contrairement aux années précédentes où les projets concernaient principalement des installations neuves, il s'agit aujourd'hui surtout de rénovations de l'existant, avec une volonté affirmée d'optimisation technique et de maîtrise des coûts.

ÉVOLUTION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : VERS DES SOURCES LUMINEUSES PLUS RESPONSABLES

En 2024, on constate une hausse de **83%** de LED dans le parc d'éclairage public géré par le SYDER au regard de l'année 2023.

Les grandes tendances se confirment : augmentation massive de la part des éclairages de type LEDs et baisse importante des ballons fluorescents, cosmopolis ou sodium haute pression, notamment dû au déploiement de la Démarche Performancielle.

Cette évolution permet une **baisse importante des consommations énergétiques communales.**



Type de sources	2023	2024	Evolution
Ballon Fluorescents	2 334	1742	-25%
Tube fluorescent	402	393	-2%
Fluocompact	1 146	1 064	-7%
Sodium Basse Pression	143	133	-7%
Halogène	289	275	-5%
Incandescence	313	306	-2%
Cosmopolis	2 639	2 032	-23%
Iodure Métallique	9 145	7 693	-16%
LED	17 561	32 098	+ 83%
Sodium Haute Pression	59 917	48 132	-20%
Divers	57	55	-4%
TOTAL	93 946	93 923	

FOCUS

L'OUTIL GMAO : AIDER LES COLLECTIVITÉS À GÉRER EFFICACEMENT LA MAINTENANCE DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Dans le cas du SYDER, Il permet de **centraliser toutes les informations nécessaires** pour organiser, suivre et optimiser les interventions, réduire les pannes et prolonger la durée de vie des points lumineux et armoires d'éclairage public.

Ce logiciel de GMAO intègre différentes fonctionnalités qui permettent d'améliorer la réactivité des équipes, de structurer les opérations et de contrôler les coûts liés à la maintenance.

L'outil répond à plusieurs enjeux majeurs :

- **Gestion des interventions préventives et curatives de maintenance** : gestion et suivi en temps réel des interventions et des visites régulières grâce à un tableau de bord et un visuel cartographique.
- Communication avec les différentes parties prenantes grâce à des commentaires, photos et documents.
- Envoi automatique de notifications.
- **Création de devis** : création de bon de commande, procès-verbaux, lien avec la comptabilité.
- **Traçabilité** : conservation de l'historique des interventions et des pannes pour analyser la performance des équipements.
- **Demande de maintenance** simplifiée.
- **Visualisation des pannes télégerées** : les pannes liées à la télégestion apparaissent dans l'outil de GMAO.
- Gestion des **SAV**.
- **Rapports et analyses** : l'outil propose une génération automatique de statistiques pour suivre la performance de la maintenance, telles que le nombre d'interventions effectuées (par période, par technicien, par type d'équipement), le temps moyen de résolution des pannes, etc.

DES AIDES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR PROGRAMME DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2024, le SYDER a été lauréat de deux appels à projet du programme **Lum'ACTEE+**, porté par la FNCCR.

Ce programme s'adresse aux collectivités souhaitant mettre en place des actions de rénovation énergétique de leur éclairage public. Il finance le matériel, la maîtrise d'oeuvre ou encore la réalisation d'études (audits patrimoniaux, Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière).

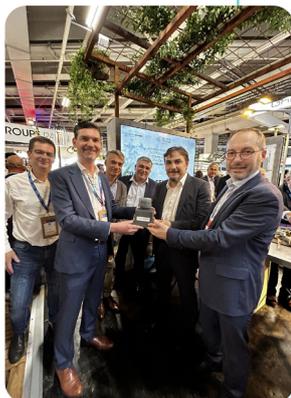
Dans le cadre de ce programme, le SYDER a près de **361 000 € de subventions**. Cette enveloppe subventionne le temps de travail interne lié à la maîtrise d'oeuvre et à la réalisation d'études, ainsi que l'achat de noeuds communicants et le développement d'un logiciel pour la télégestion.



30 000^E NOEUD CONNECTÉ : UNE AVANCÉE POUR L'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT !

À l'occasion du salon des maires et des collectivités locales qui s'est tenu à Paris en novembre 2024, Malik Hechâichi, Président du SYDER, a reçu le trophée symbolique du 30 000^e nœud connecté installé par COMATELEC SCHREDER dans le cadre du programme de la Démarche Performancielle.

Ce système permet de piloter à distance l'éclairage public, optimisant ainsi la consommation énergétique et facilitant la maintenance. Un grand bravo aux plus de **140 communes du Rhône engagées dans cette initiative** et à notre partenaire pour son accompagnement dans le déploiement de la télégestion !



DEUX NOUVELLES COMMUNES TRANSFÈRENT LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » AU SYDER

En 2024, **Villefranche-sur-Saône**, la commune disposant du plus important patrimoine lumineux du Rhône (5 617 points lumineux et 137 armoires), a décidé de transférer la compétence « éclairage public » au SYDER. Des agents communaux seront intégrés aux équipes du syndicat pour accompagner la transition.

De même, **Sainte-Colombe** a acté ce transfert lors de son conseil municipal du 26 septembre 2024. Le patrimoine concerné comprend 465 points lumineux et 19 armoires, avec une prise d'effet également fixée au 1^{er} janvier 2025.

L'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

Au 31 décembre 2024, la Démarche Performancielle du SYDER a franchi un cap significatif avec **39 620 points lumineux installés et connectés**, témoignant d'un déploiement à grande échelle.

Sur les plus de **140 communes** du Rhône engagées dans le programme, 101 ont d'ores et déjà commencé ou finalisé leurs travaux, parmi lesquelles 77 les ont menés à terme, témoignant du déploiement soutenu de la démarche à l'échelle du territoire.

L'année 2024 a été marquée par une accélération nette du projet, notamment grâce à l'arrivée de la télégestion et au lancement du nouveau marché de maintenance en fin d'année, qui ont renforcé le suivi et la performance du parc d'éclairage public.

Cette montée en puissance a aussi été rendue possible par le renforcement des équipes, avec le recrutement de quatre collaborateurs qualifiés, dédiés aux études et au suivi des travaux.

Le SYDER confirme ainsi son engagement à moderniser durablement l'éclairage public sur le territoire rhodanien.

LE LOGICIEL EXEDRA



FOCUS

Développé par les équipes du SYDER en partenariat avec des entreprises, le **logiciel de télégestion « Exedra »** est un outil de supervision à distance des luminaires, accessible via une interface web. Véritable **tableau de bord personnalisable**, il permet de suivre en temps réel l'état des équipements, la consommation, les anomalies, et d'intervenir à distance.

D'abord réservé aux agents du service Démarche Performancielle, il sera progressivement ouvert aux collectivités, qui pourront ainsi **superviser leur parc d'éclairage**, suivre leurs consommations et gérer les horaires d'allumage/extinction.



GLEIZÉ : COMMUNE ENGAGÉE DANS LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

A Gleizé, commune de près de 8 000 habitants, limitrophe de Villefranche-sur-Saône, **1 456 points lumineux** sont désormais équipés de LED. Grâce à ces nouvelles sources lumineuses, la collectivité réalise près de **70% d'économie d'énergie par an** tout en assurant à ses concitoyens un éclairage de qualité. Ce sont 300 000 kWh d'énergie qui seront économisés tous les ans, ce qui représente une économie financière d'environ **62 000€ annuellement pour la commune**.

En outre, **58 tonnes de CO₂ seront également évitées tous les ans** grâce à ces nouveaux équipements. Dans un second temps, le SYDER a équipé les points lumineux de **1510 nœuds connectés** permettant ainsi la télégestion – soit la gestion à distance de l'éclairage pour assurer la variation et la modulation des LED selon différents paramètres : horaires d'allumage, intensité lumineuse, etc.

La municipalité de Gleizé a lancé une consultation publique auprès de ses concitoyens pour déterminer l'heure de l'extinction de l'éclairage nocturne. Les habitants ont préconisé une extinction entre 22 heures et 6 heures du matin.

Monsieur Ghislain de Longevialle, maire de Gleizé, a déclaré : « Ce projet reflète notre engagement à préserver notre environnement tout en améliorant la qualité de vie de nos concitoyens. »



Gleizé, © Michel Djaoui

LES SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS DE LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

LUM'ACTEE+

Programme ACTEE de la FNCCR pour favoriser la rénovation énergétique du parc d'éclairage public des collectivités



Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Saison 1

175 318,36 €

(50 % des dépenses subventionnées)

pour :

- l'achat de **matériel** de télégestion
- la **maîtrise d'œuvre** interne, pour suivre le déploiement de la Démarche Performancielle

Saison 2

185 631,57 €

(45,39 % des dépenses subventionnées)

pour :

- le **développement d'une interface logicielle** entre EXEDRA et GEO
- les études réalisées en interne pour 62 communes ayant intégré la Démarche Performancielle
- la **maîtrise d'œuvre** interne pour suivre le déploiement de la Démarche Performancielle



360 949,93 €

de subvention obtenus grâce au programme LUM'ACTEE+

FONDS VERT

pour l'accélération de la transition écologique des territoires

RÉNOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



272 903 €

de subvention obtenus grâce au Fonds Vert

(18,19 % des dépenses subventionnées)

pour :

- l'achat de **luminaires**
- les **travaux**
- la **maîtrise d'œuvre** interne



CEE

Certificats d'Économies d'Énergie



Obtention de CEE

33 080,1 MWh CUMAC

représentant 3 557 points lumineux

Demandes de CEE

133 343,4 MWh CUMAC

représentant 14 338 points lumineux



Il n'y a pas eu de vente de CEE de la Démarche Performancielle en 2024. Les CEE ont été stockés par le syndicat pour permettre leur vente ultérieure à un meilleur prix.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis 2011, le SYDER mène une politique volontariste et ambitieuse en matière d'énergie solaire photovoltaïque. En effet, conscient de l'opportunité que représente cette énergie en termes de sobriété et de durabilité, le syndicat accompagne les communes partenaires durant toutes les étapes du projet : financement, maîtrise d'ouvrage, exploitation et maintenance.

Ces projets, le syndicat les porte seul ou en concertation avec des acteurs privés et associatifs pour développer des installations sur des bâtiments, des centrales au sol, ou encore des ombrières. En 2024, 11 nouveaux équipements ont été mis en service, plus de 50 études de potentiel photovoltaïque ont été lancées.

En outre, afin de développer les équipements photovoltaïques sur le territoire, le SYDER a engagé et renforcé des partenariats avec des acteurs associatifs et privés locaux qui œuvrent dans ce domaine.

CHIFFRES CLÉS



65

installations photovoltaïques



2 398

MWc de puissance installée



2 076

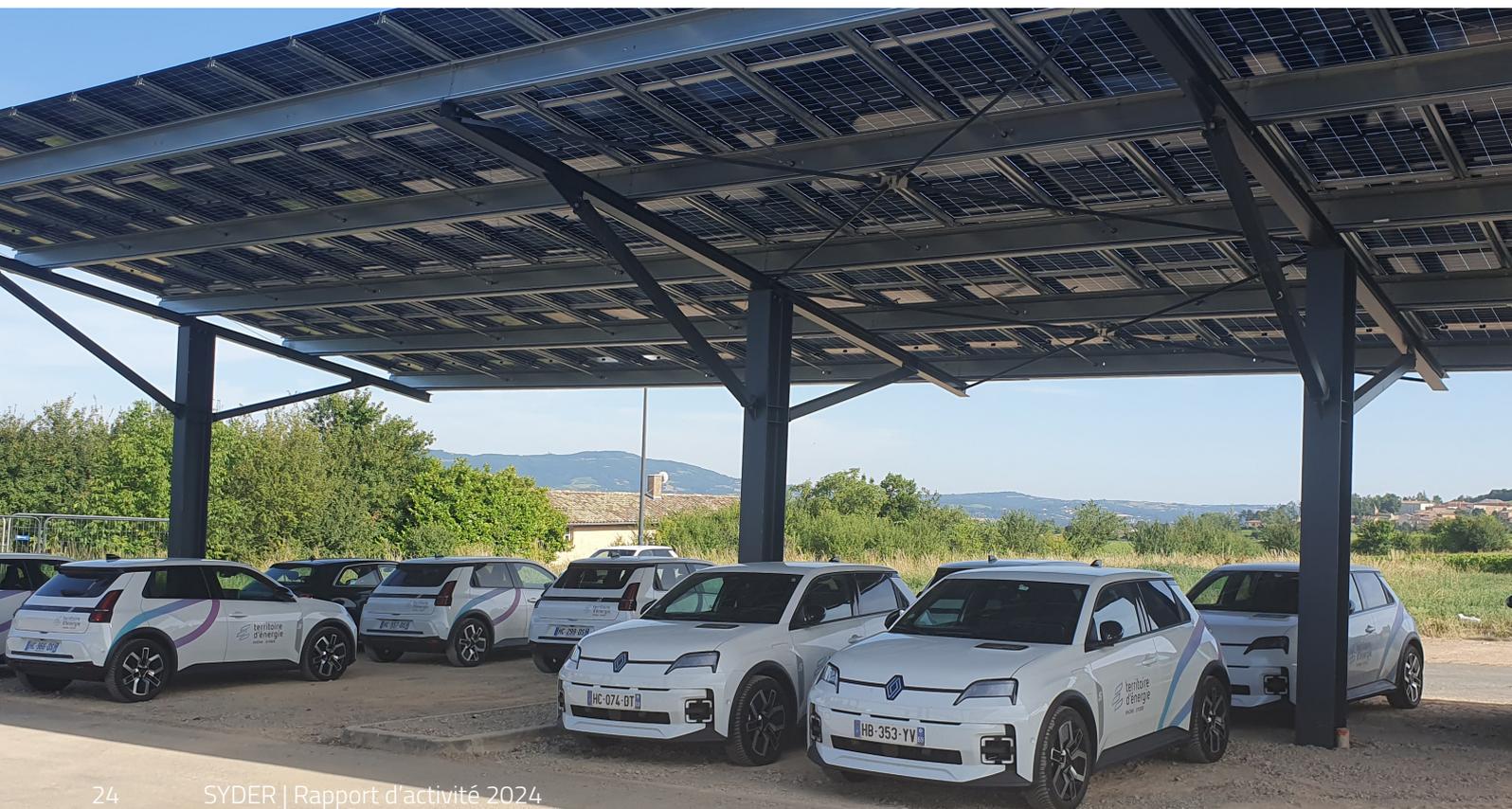
MWh d'énergie produite



45

tonnes de CO₂ évitées

soit la consommation électrique de 415 foyers



Communes et installations 2024	Puissance (kWc)
Anse <i>La Buissonnière</i>	203,50
Pusignan <i>Ombrières parking salle Brissard</i>	209
Meys <i>Centre technique communal</i>	49,90
Fleurieux-sur-l'Arbresle <i>Salle polyvalente</i>	163,60
Vindry-sur-Turdine <i>Ecole de musique</i>	28,08
Sarcey <i>Salle des associations</i>	6,54
Lentilly <i>Salle d'animation</i>	30,53
L'Arbresle <i>Ecole des Mollières</i>	24,51

11 NOUVELLES INSTALLATIONS MISES EN SERVICE

Au 31 décembre 2024, **65 installations photovoltaïques** sont exploitées par le SYDER. Cette année, les installations ont produit **2 076 MWh** et ont permis d'éviter plus de 45 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de la consommation moyenne de **415 foyers**.

Communes et installations 2023	Puissance (kWc)
Quincié-en-Beaujolais <i>Tennis couvert</i>	35,97
Duerne <i>Vestiaires</i>	9
Dardilly <i>Siège SYDER</i>	32,04

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA SEM SOLEIL ET LE SYDER



En 2024, le SYDER a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables en augmentant sa participation au capital de la SEM SOLEIL, dont il est co-actionnaire depuis 2017. Cette société d'économie mixte, majoritairement composée de collectivités territoriales, vise à développer des projets responsables sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SYDER a ainsi investi jusqu'à **450 000 €**, portant sa part à 10,57 % du capital, ce qui en a fait le deuxième actionnaire derrière le syndicat d'énergie de la Loire, le SIEL 42. Il a également apporté jusqu'à **150 000 €** en compte courant d'associés, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois, afin de soutenir le financement des projets à venir.

Parallèlement, la SEM SOLEIL a poursuivi son développement organisationnel, et un pacte d'actionnaires a été prévu pour le premier trimestre 2025 afin de formaliser les relations entre partenaires et encadrer la gouvernance future de la société.

L'ÉNERGIE SOLAIRE ALIMENTE DÉSORMAIS LES BUREAUX DU SYDER

À l'été 2024, le SYDER a franchi une nouvelle étape vers la transition énergétique en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit de son bâtiment. Grâce à cette installation d'une puissance de **30,36 kWc**, les locaux du syndicat ont commencé à consommer, en **autoconsommation**, l'électricité produite sur place. La production annuelle a été estimée à **36 875 kWh**, soit l'équivalent de la consommation électrique de 7 foyers.



L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉNERGÉTIQUE POUR LES COMMUNES DU RHÔNE

L'autoconsommation collective consiste à partager l'électricité produite localement, souvent à partir de sources renouvelables comme le solaire, entre plusieurs consommateurs regroupés dans une même zone géographique.

Ce modèle permet de consommer directement l'énergie produite, de réduire la dépendance au réseau national

et de diminuer l'empreinte carbone. De plus en plus de communes du territoire du Rhône font le choix de ce mode de consommation pour valoriser leur production d'énergie renouvelable. Le SYDER accompagne activement ces initiatives en apportant son expertise technique, juridique et financière. Grâce à cet appui, l'autoconsommation collective devient un levier concret de transition énergétique pour les territoires.



L'AUTOCONSOMMATION QU'EST-CE QUE C'EST ?

PUSIGNAN : UN EXEMPLE CONCRET ET AMBITIEUX D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE AVEC OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Le projet d'ombrières photovoltaïques de Pusignan, implanté sur le parking Brissaud, constitue un exemple concret et inspirant d'autoconsommation collective. Ce premier parc d'ombrières de la commune, équipé de **537 panneaux solaires** répartis sur quatre rangées, permet une production annuelle estimée à **243 MWh**, soit l'équivalent de la consommation de 50 foyers.

Ce qui le rend particulièrement remarquable, c'est que la commune ne se limite pas à produire de l'électricité : elle en consomme directement une partie car le nouveau **restaurant scolaire**, l'**école maternelle** et le **gymnase Brissaud** sont alimentés en électricité grâce à cette installation.

En outre, via la convention d'autoconsommation collective signée avec Enedis, cette énergie locale va désormais alimenter d'autres bâtiments municipaux : la **crèche**, l'**école primaire**, le **complexe Équinoxe**, la **salle Odysée** et la **mairie**.

À terme, ce sont **103 MWh qui seront consommés localement**, représentant **plus de 30 % des besoins énergétiques des bâtiments communaux**. Ce projet innovant est une première pour le SYDER, qui a mis en place un montage en tiers-investissement permettant à la commune d'être à la fois productrice et autoconsommatrice.



Cet engagement pour la transition énergétique s'illustre également par la présence sur le site d'une borne de recharge rapide 50 kW pour véhicules électriques, capable de charger deux voitures simultanément.

FOCUS

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



Depuis 2019, le SYDER assure pour le compte des communes et des communautés de communes et d'agglomération qui lui ont transféré cette compétence, le développement, l'exploitation et la maintenance des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE).

CHIFFRES CLÉS

80

communes et 2 EPCI
ont délégué la compétence

98

bornes installées
par le SYDER, dont
13 bornes rapides

196

points de charge

318

MWh distribués

plus de

12 500

charges effectuées
sur le réseau

265

tonnes de CO₂ évitées
par rapport à l'utilisation
d'un véhicule thermique

Au 31 décembre 2024, **80 communes** et **2 EPCI** ont délégué cette compétence au syndicat.

Depuis la mise en place de ce nouveau service, ce sont déjà **près de 100 bornes de recharge**, soit 180 points de charge, qui ont été installées par le SYDER sur le territoire rhodanien. On distingue des bornes classiques, intermédiaires et rapides.

Afin d'encourager la mobilité verte sur le territoire de ses collectivités membres, le SYDER a déterminé des conditions financières incitatives en proposant un abattement de 100% pour les communes qui sont intégrées au **Schéma Directeur des IRVE**.

Enfin, un Schéma Directeur des IRVE a été lancé en 2021 afin d'**intensifier et de planifier le déploiement des bornes de recharge** sur le territoire en fonction des besoins des collectivités et des différents types de recharge pour les dix années à venir.

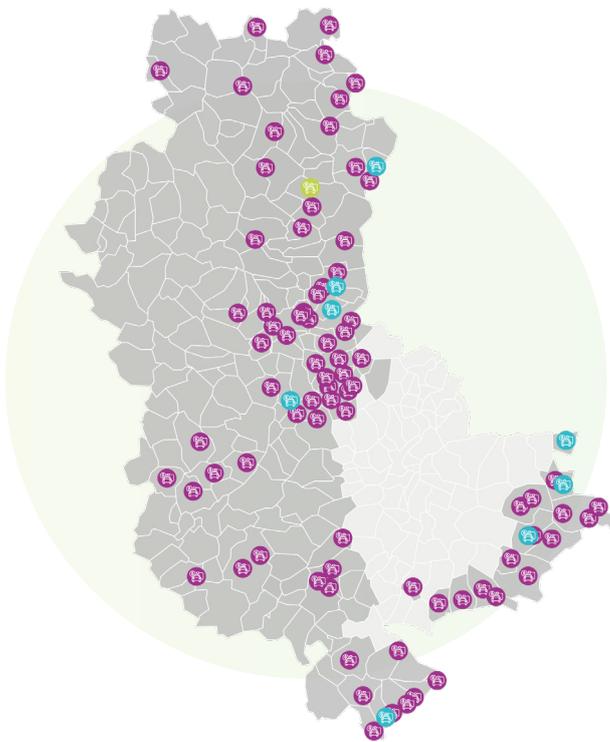
DES BORNES ACCESSIBLES 24H/24, 7J/7, À DES TARIFS ATTRACTIFS

Les bornes du SYDER sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Elles permettent des recharges complètes ou occasionnelles sur l'espace public.

Les équipements du syndicat installés sont accessibles via une carte d'abonnement ou l'application sur smartphone.

De plus, elles sont compatibles avec les abonnements d'autres opérateurs régionaux, nationaux ou européens.





IMPLANTATION DES BORNES DE RECHARGE



CHARGE TRÈS RAPIDE



CHARGE RAPIDE



CHARGE NORMALE

DE NOUVEAUX TARIFS POUR SE RECHARGER AVEC LES BORNES DU SYDER



Depuis le 1^{er} avril 2024, le SYDER a confié la supervision, la maintenance et l'exploitation de l'ensemble de son réseau de bornes de recharge publiques à un nouvel opérateur : **QOVOLTIS**. Ce changement s'est accompagné d'une révision de la tarification publique des recharges, en réponse à la hausse des coûts de l'énergie et à l'arrivée prochaine de plusieurs stations de super-chargeurs.

Le SYDER a ainsi mis en place une grille tarifaire différenciée selon la puissance des bornes (inférieure ou supérieure à 50 kW) et le statut des usagers, selon qu'ils possèdent ou non la carte SYDER – QOVOLTIS. Ces nouveaux tarifs ont été définis en cohérence avec les «prix du marché», notamment ceux pratiqués par les syndicats d'énergies des départements voisins.



LE SYDER LANCE LA CONSTRUCTION DE LA PREMIÈRE STATION DE SUPERCHARGEURS PUBLICS DU RHÔNE

En 2024, le SYDER a lancé la construction de la **première station publique de recharge haute puissance** du Rhône, située entre **Ambérieux d'Azergues et Anse**, le long de la **RN51**, à proximité de l'**autoroute A6** et du corridor **Villefranche-Lyon**. Ce site stratégique répond aux besoins croissants de la mobilité électrique sur le territoire.

Cette station innovante proposera **10 points de charge**, répartis en : **4 bornes ultra-rapides de 300 kW** et **2 bornes de 22 kW**.

Accessible dans les deux sens de circulation, elle permettra une recharge rapide, souvent **en moins de 20 minutes**, pour les véhicules compatibles.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets **France 2030**, grâce auquel le SYDER a obtenu **1,7 million d'euros** de subvention pour installer **9 stations** de recharge haute puissance dans le Rhône.

Les huit autres stations, attendues en 2025, seront implantées à **Mornant, Tarare, Colombier-Saugnieu, Amplepuis, Sainte-Foy-l'Argentière, Légny, Sérézin-du-Rhône** et **Corcelles-en-Beaujolais**, renforçant un réseau cohérent au service de la **mobilité durable** dans le département.



Carte SYDER-QOVOLTIS



Autre utilisateur

Pour faciliter la rotation sur les bornes



Borne AC et jusqu'à 50 AC/DC

0,25 € / kWh

0,35 € / kWh

+ 4 € de l'heure
½ heure après la fin de la charge (sauf entre 22h et 7h du matin)



Supérieur à 50 AC/DC

0,40 € / kWh

0,50 € / kWh

+ 4 € de l'heure
1 heure après la fin de la charge (l'heure commencée étant due)

EN CAS DE PROBLÈME, APPELEZ LE :
09 74 340 340
(24h/24 et 7j/7, prix d'un appel local)

Pour toute question, contactez client@qovoltis.com

POUR OBTENIR VOTRE BADGE, FLASHEZ LE QR CODE SUR UNE BORNE !

Un badge coûte 7,20€.

Munissez vous d'un moyen de paiement et d'un justificatif de domicile.

CHALEUR RENOUVELABLE



Depuis 2009, le SYDER propose à ses communes adhérentes une compétence optionnelle : la production et la distribution publique de chaleur. Au 31 décembre 2024, 35 communes ont choisi de lui transférer cette compétence. En 2024, le SYDER exploite 13 chaufferies bois et 12 réseaux de chaleur.

En tant que tiers de confiance, le SYDER prend en charge la conception, le montage juridique, administratif et financier des projets, l'investissement, la réalisation des installations ainsi que l'exploitation et la maintenance des chaufferies publiques pour le compte des communes concernées.

Les réseaux de chaleur sont alimentés par des énergies renouvelables, principalement du bois-énergie (granulés ou plaquettes forestières) pour les installations existantes.

La Régie SYDER Chaleur assume les coûts liés aux combustibles, aux investissements, à l'exploitation et à la maintenance des chaufferies et des réseaux, qu'elle refacture aux abonnés via la vente de chaleur, sur une durée de 20 à 25 ans.

Grâce à ces installations fonctionnant aux énergies renouvelables, les communes bénéficient d'une baisse significative de leurs dépenses énergétiques. Le bois-énergie reste en effet l'un des modes de chauffage les plus économiques, environ deux fois moins cher que le gaz naturel et près de trois fois moins coûteux que le fioul, tout en contribuant à une nette réduction des émissions de CO₂.

CHIFFRES CLÉS

35

communes ont délégué
la compétence

13

chaufferies
bois-énergie

3 630

kW de puissance
bois installée

80

sous-stations

4 835

mètres linéaires
de réseau de chaleur

Communes	Lieu de la chaufferie	Année de mise en service	Type de combustible bois	Puissance de chaudière BIOMASSE	Nombre de sous stations par site	Longueur réseau (tranchées)
LONGES	Le Pré Paquet	2011	plaquettes	200 kW	3	55 m
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	Ecole Bernard Pivot	2013	granulés bois	120 kW	1	∅
PROPIERES	Mairie - Ecole	2014	granulés bois	112 kW	1	100 m
LARAJASSE	Parc des Platannes	2015	plaquettes	550 kW	11	522 m
DEUX GROSNES	Le Fontalet	2015	plaquettes	300 kW	9	793 m
LONGESSAIGNE	Les Bédouins	2017	plaquettes	150 kW	5	120 m
CHENAS	Les Chênes	2019	granulés bois	130 kW	2	50 m
RONTALON	Le Bourg	2019	granulés bois	58 kW	5	125 m
RONNO	Le Château	2020	plaquettes	120 kW	10	300 m
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Rue Rochefort	2021	plaquettes	800 kW	16	1 200 m
SAINT-LAURENT-D'AGNY	Rue Ancienne Gare	2022	granulés bois	90 kW	1	30 m
COLOMBIER SAUGNIEU	Route du Pont Cheruy	2022	plaquettes	200 kW	2	240 m
MONTROTTIER	Route de l'étang	2023	plaquettes	800 kW	14	1 300 m

4 NOUVELLES CHAUFFERIES BOIS-ÉNERGIE EN 2025-2026

En 2024, le SYDER a lancé les études pour quatre projets majeurs de chaufferies bois énergie qui verront le jour en 2025-2026.

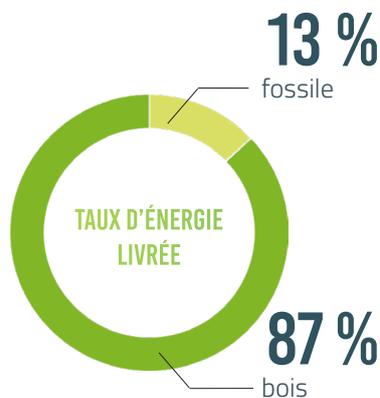
À **Loire-sur-Rhône**, une chaufferie de 450 kW desservira six sous-stations, alimentant notamment la bibliothèque, le groupe scolaire Drevet et la piscine, avec une production annuelle estimée à 1 600 MWh et 350 tonnes de CO₂ évitées.

À **Saint-Symphorien-sur-Coise**, 18 sous-stations seront raccordées à une chaufferie de 1 180 kW, fournissant 3 400 MWh par an et évitant 820 tonnes de CO₂.

À **Orliénas**, une chaufferie de 150 kW alimentera cinq bâtiments publics, générant 272 MWh par an et réduisant les émissions de 120 tonnes de CO₂.

Enfin, à **Affoux**, une chaufferie de 75 kW desservira trois sous-stations, dont le complexe mairie-école-salle des fêtes, le gîte et l'auberge, produisant 116 MWh par an et évitant 44 tonnes de CO₂.

Ces projets contribueront significativement à la transition énergétique locale.



SUBVENTIONS OBTENUES EN 2024 VIA LE CCR PORTÉ PAR LA COR-CCMDL

Amplepuis

Etude de création d'un réseau de chaleur
7 752,5 € de subvention

Larajasse

Etude schéma directeur réseau de chaleur
14 140 € de subvention

Montrottier

Etude schéma directeur réseau de chaleur
12 530 € de subvention

34 422,50 €

70 % des dépenses subventionnées



LES PROJETS FINANCÉS EN 2024 VIA LE CCR PORTÉ PAR LE SYDER

Investissement réseau chaleur bois

Loire-sur-Rhône

977 880 € de subvention (35,35 % des dépenses subventionnées)

Orliénas

184 380 € de subvention (36,03 % des dépenses subventionnées)

1 162 260 €



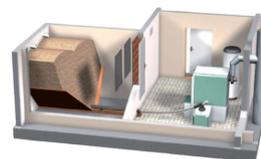
LES PROJETS FINANCÉS PAR LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Affoux

Investissement pour la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois

103 843 € de subvention

(30 % des dépenses subventionnées)



Modélisation de la future chaufferie bois d'Affoux



1 300 525,50 €

de subvention attribuées au total à la Régie SYDER Chaleur pour développer son parc



LE FONDS CHENE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **Fonds CHENE** est un programme d'ACTEE+ géré par la FNCCR. Il soutient la rénovation énergétique du parc tertiaire des collectivités en finançant des postes d'économies de flux, des outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques, des études énergétiques vérifier la faisabilité des travaux, des études de maîtrise d'œuvre ou encore des prestations d'AMO. Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs prises de décision et passages à l'action pour la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Le syndicat est aussi lui-même **lauréat de deux saisons de CHENE**, qui lui ont financé à 40 % le poste d'un économe de flux (13 533 €), et à 50 % l'achat d'outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques destinés aux chaufferies gérées par la Régie SYDER Chaleur (10 000 €).

LE COUP DE POUCE « CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES »



Le SYDER est signataire de la charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » qui est applicable depuis le 17 janvier 2023.

Ce dispositif a pour objectif d'inciter financièrement les propriétaires ou gestionnaires de bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires à **remplacer leurs équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire** fonctionnant au gaz, charbon ou fioul au profit, lorsqu'il est possible, d'un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R).

Dans ce cadre, la Régie SYDER Chaleur, via le SYDER, propose aux futurs abonnés de valoriser pour leur compte les **Certificats d'Economie d'Energie** générés par leur raccordement à un réseau de chaleur.



En 2024, le SYDER a obtenu dans ce contexte 68 738,44 MWh cumac de Certificats d'Economies d'Energie, dont **67 000 MWh** issus d'opérations concernées par le Coup de Pouce.

Les ressources financières obtenues par la vente de ces CEE sont mises à profit pour **financer les travaux de raccordement et réduire la facture de tous les abonnés du réseau.**



LE CONTRAT CHALEUR RENOUELABLE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Financé par l'ADEME et porté par le SYDER sur le territoire du Nouveau Rhône (hors COR-CCMDL), le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) aide les communes et acteurs locaux du Rhône à adopter des systèmes de chauffage alimentés par des énergies renouvelables (bois-énergie, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur).

Ce dispositif propose un **accompagnement technique** par le SYDER et des **subventions** pouvant couvrir jusqu'à 70 % des coûts d'étude ; les installations d'énergie renouvelable sont, elles, soutenues via une aide forfaitaire en fonction de leur productivité. Une opportunité pour maîtriser les coûts énergétiques tout en valorisant les ressources locales.

LE CONTRAT CHALEUR RENOUELABLE



Depuis la signature du Contrat de Chaleur Renouvelable avec l'ADEME en février 2024, le SYDER a organisé 3 Commissions d'Attributions des Aides conjointement avec l'ADEME.

Au 31 décembre 2024, sur les 9,68 millions d'euros délégués au SYDER par l'ADEME dans le cadre du CCR, ce sont **2 245 755,18 € de subventions** qui ont été attribués à des porteurs de projet publics et privés pour soutenir le développement de la chaleur renouvelable, à travers la création de réseaux de chaleur, d'installations au bois-énergie ou encore de géothermie.

25 études : 230 236,43 € de subventions pour 345 201 € de dépenses (soit 66 % de subventions)

14 projets d'investissement : 2 015 518,75 € de subventions pour 5 695 447,24 € d'investissement (soit plus d'un tiers des dépenses subventionnées)

La production de chaleur renouvelable prévisionnelle pour ces projets est de **3 511 MWh**.

VISITE DE LA HALLE BOINTON

Le mardi 5 novembre 2024, le SYDER, en partenariat avec la commune de Villefranche-sur-Saône, a organisé une visite de l'installation de chauffage géothermique de la Halle Bointon.

Une trentaine d'élus et d'agents des communes du Rhône ont pu découvrir ce projet innovant, soutenu par le SYDER et l'ADEME dans le cadre du **Contrat Chaleur Renouvelable**.

Cette rencontre a permis de présenter les enjeux et avantages de la chaleur renouvelable, ainsi que les aspects techniques de l'**installation géothermique**. Les principaux intervenants, dont Pascale Reynaud, Vice-présidente du SYDER, Emilie Steinmetz, Directrice des bâtiments de Villefranche-sur-Saône, et Laurent Somer, Chargé d'études et d'animation en chaleur renouvelable au SYDER, ont partagé leur expertise et souligné l'importance de cette initiative pour le territoire.



RESSOURCES HUMAINES



UNE ÉQUIPE COMPLÉMENTAIRE AU SERVICE DES COMMUNES

Au 31 décembre 2024, l'équipe du SYDER est composée de **52 agents** aux profils variés et complémentaires, répartis au sein de 3 pôles, en appui à la Direction Générale. Cet effectif comprend à la fois des agents techniques et administratifs qui accompagnent au quotidien nos collectivités adhérentes dans la réalisation de leurs projets.

CHIFFRES CLÉS



34

agents techniques



18

agents de la filière
administrative



18

femmes



34

hommes



UNE STRUCTURE DYNAMIQUE ET EN PLEINE CROISSANCE

Parce que nos activités se diversifient et se développent, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et parce que nous souhaitons intensifier nos relations avec nos collectivités adhérentes, le SYDER continue sa campagne de recrutements initiée depuis 2021. En 2024, 17 nouveaux collaborateurs ont rejoint le syndicat.

MISER SUR L'AVENIR

Le SYDER accueille régulièrement des alternants et des stagiaires au sein des différents services du syndicat.

En 2024, le syndicat comptait parmi ses collaborateurs un alternant au service Démarche Performancielle et un stagiaire au service SIG.

SE FORMER POUR ENRICHIR SES COMPÉTENCES

L'ensemble des agents du SYDER peuvent bénéficier de formations organisées par le CNFPT ou des organismes de formation privés afin de perfectionner leurs connaissances pour l'exercice de leurs missions.

En 2024, 10 agents ont ainsi bénéficié d'au moins 1 jour de formation.



ENCOURAGER LA MOBILITÉ DURABLE

Conjointement à la participation employeur à la prise en charge des frais de transports en commun domicile-travail à hauteur de 75%, les agents peuvent également bénéficier du Forfait Mobilité Durable pour un montant maximum de 300 €. Ce dispositif permet aux agents de bénéficier d'une aide financière destinée à couvrir une partie des frais liés aux trajets domicile-travail, à condition d'utiliser régulièrement un mode de transport respectueux de l'environnement.

Les moyens de transport concernés sont :

- Le **vélo** (classique ou à assistance électrique)
- Le **covoiturage**, en tant que conducteur ou passager
- Les **engins de déplacement personnel motorisés**, comme les trottinettes électriques, monoroues, gyropodes ou hoverboards
- Les **cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou engins de déplacement motorisés ou non**, loués ou en libre-service (avec motorisation non thermique)
- Le recours à un service d'**auto-partage**

Le montant de l'aide varie selon le nombre de jours d'utilisation effective dans l'année (100 €, 200 € ou 300 €).

Avec ce dispositif, le SYDER encourage les mobilités alternatives et soutient l'engagement de ses agents en faveur de déplacements plus responsables.

En 2024, quatre agents ont pu bénéficier de ce dispositif.

DES MOMENTS DE PARTAGE ENTRE AGENTS ET MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Comme chaque année, le SYDER veille à multiplier les moments de convivialité entre ses agents et les membres de l'exécutif. En 2024, plusieurs événements ont ainsi été organisés pour renforcer la **cohésion**, la **proximité** et l'**esprit d'équipe**.

La traditionnelle galette des rois en janvier a lancé l'année dans une ambiance chaleureuse. Des matchs amicaux de foot, de padel et des activités en réalité virtuelle ont permis d'entretenir l'esprit sportif et la convivialité entre collègues. La soirée bowling et karaoké a, une fois encore, rencontré un franc succès, offrant à tous un moment de détente et de bonne humeur.

La participation collective au Marathon du Beaujolais a également marqué l'année, témoignant de l'engagement et de la solidarité des équipes. Enfin, l'année s'est conclue par le déjeuner des fêtes de fin d'année, rassemblant agents et élus autour d'un moment convivial et festif.

Ces temps forts contribuent à créer un cadre de travail **dynamique**, basé sur la **confiance**, le **partage** et l'envie de **réussir ensemble**.



SÉMINAIRE INTERNE DU SYDER

Le 16 janvier 2024, élus et agents se sont retrouvés au château de Champ-Renard à Blacé pour une journée de séminaire à la fois studieuse et conviviale. Au programme : bilan et perspectives du SYDER et de chaque service puis ateliers de réflexions. La journée s'est terminée par une course contre la montre en équipe lors d'un escape game !



RÉORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

Composé de 10 agents, le service travaux mène des missions essentielles au sein du SYDER. Il assure les travaux d'**extension**, de **renforcement**, de **sécurisation** et de **dissimulation** des réseaux électriques pour contribuer à l'aménagement du territoire et améliorer la qualité de la distribution en électricité.

Il intervient également pour des **travaux neufs** d'aménagement d'éclairage public.

Depuis le 15 février 2024, le service travaux entame sa réorganisation pour répondre au mieux au besoin des communes. Dorénavant 4 chargés d'affaires assurent le lien avec les communes sur toutes les actions portées par le SYDER afin de les aider à définir leurs besoins et projets ; tandis que les 6 chargés de travaux ont pour missions de suivre le bon déroulement des chantiers en cours, en collaboration avec les entreprises partenaires.

LES CHARGÉS D'AFFAIRES

Interlocuteur privilégié des collectivités, le chargé d'affaires est l'ambassadeur du SYDER auprès des élus et services des communes partenaires. Grâce à une connaissance approfondie de l'ensemble des activités portées par le syndicat, il sait apporter une réponse éclairée et efficace sur les sujets d'urbanisme, de travaux neufs, d'éclairage public, de démarche performancielle, ou encore de transition énergétique (réseaux de chaleur, photovoltaïque, mobilité électrique, etc.).

Son rôle est de **comprendre les besoins spécifiques de chaque commune** et d'y répondre en les accompagnant depuis la formulation des demandes jusqu'à la réalisation des projets.

En collaboration étroite avec les élus et les services, il coconstruit les projets énergétiques des collectivités, en prenant en compte des éléments essentiels tels que l'emprise, le planning, les délais et l'enveloppe budgétaire qu'il communique au chargé de travaux afin que ce dernier assure un suivi technique et opérationnel optimal du chantier correspondant.

LES CHARGÉS DE TRAVAUX

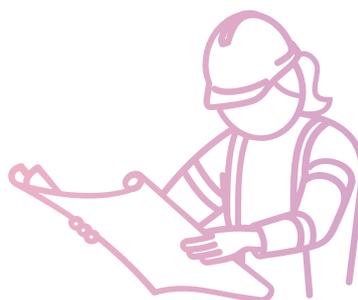
Leur mission principale consiste à **veiller au bon déroulement** de l'avancement des études, des travaux, des délais, et du suivi financier des opérations.

Ils sont en contact permanent avec les entreprises afin que celles-ci respectent tous les points cités ci-dessus.

La communication régulière entre les Chargés de Travaux et les Chargés d'Affaires est cruciale. En effet, ils échangent des informations sur les grandes étapes des projets, telles que le lancement des études, des travaux, les mises en service et les réceptions. Les Chargés d'Affaires peuvent alerter les Chargés de Travaux sur les attentes en termes de planning de la commune, et ces derniers sont chargés d'apporter des explications si nécessaire.

Les réunions de chantier sont principalement dirigées par les Chargés de Travaux, mais les Chargés d'Affaires peuvent y participer, notamment lors de revues de portefeuilles entreprises avec le responsable du service Travaux ou lors de réunions en mairie ou en coordination multi-acteurs.

**4 chargés d'affaires
et 6 chargés de travaux
composent le service technique
du SYDER.**



COMMUNICATION



En 2024, le service communication du SYDER a connu une dynamique forte avec le lancement de son nouveau magazine semestriel et d'une série de webinaires mensuels destinés aux élus et agents des communes. La création d'une chaîne YouTube a également enrichi ses outils numériques.

Le service a renforcé ses compétences pour mieux promouvoir les actions du syndicat auprès des collectivités adhérentes et de leurs administrés, tout en augmentant sa visibilité. Par ailleurs, de nouveaux supports print et digitaux ont été développés, et le SYDER a participé activement à plusieurs événements et partenariats.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

A travers des vidéos, des photos, des posts et des chiffres clés, les actualités du SYDER sont relayées de manière hebdomadaire sur Facebook et LinkedIn.

CHIFFRES CLÉS



3 466

abonnés

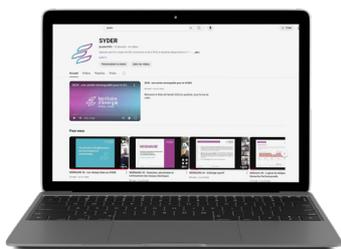
@Syndicat Départemental d'Energies
du Rhône (SYDER)



332

followers

@SYDER



LA CHAÎNE YOUTUBE DU SYDER

En 2024, le service communication du SYDER a créé la chaîne YouTube officielle du syndicat. Cette plateforme, devenue incontournable, permet d'héberger et de valoriser l'ensemble des vidéos produites : présentations de projets, webinaires, interviews ou encore reportages sur le terrain. Elle répond à un double objectif : mieux faire connaître les actions du SYDER et offrir un accès simple et centralisé à ses contenus audiovisuels.

DES RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUES POUR MIEUX COMPRENDRE LES COMPÉTENCES DU SYDER

En 2024, le service communication du SYDER en collaboration avec les services concernés a lancé un programme de **webinaires**.

Une fois par mois, élus et agents des communes membres sont invités à ces réunions virtuelles pour s'informer et échanger sur les compétences du syndicat.

Lors de ces rendez-vous, **les équipes du syndicat décryptent des sujets essentiels pour accompagner nos adhérents.**

Les différentes sessions ont permis d'aborder des thématiques essentielles telles que le groupement d'achat d'électricité, l'éclairage sportif, l'enfouissement et la sécurisation des réseaux, la mobilité électrique ou encore l'autoconsommation collective.



ÉCOLOUSTICS : SENSIBILISER LA JEUNE GÉNÉRATION AUX GRANDS ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2024, le SYDER a renouvelé son engagement en tant que partenaire du concours Ecoloustics pour la deuxième année consécutive. Organisé par la FNCCR depuis 2017, ce concours pédagogique vise à sensibiliser les élèves de cycle 3 aux enjeux de la transition énergétique. Six écoles du territoire ont participé à l'édition 2024, présentant des projets créatifs autour de l'énergie : vidéos, affiches, bandes dessinées ou journaux.



Parmi elles, la classe de CM1-CM2 de l'école de **Morancé** s'est distinguée en remportant d'abord le

prix départemental, puis le **prix national**, grâce à leur magazine imaginant leur commune en 2043 : *Les petits écolos*.

Après un déplacement à Paris début juin pour une visite de la Cité des Sciences et la remise du prix national au siège de la FNCCR, les élèves ont également été mis à l'honneur lors de la cérémonie des Trophées du SYDER, organisée à la mi-juin. Ce moment festif a permis de saluer leur engagement et celui de toutes les classes participantes.



La réalisation de la classe de CM1-CM2 de l'école publique de Morancé, dans le cadre du concours Ecoloustics 2024.



LANCEMENT DE SYDER, LE MAG'

En 2024, le SYDER a lancé *SYDER le Mag'*, son nouveau **magazine semestriel** dédié à l'information et à la valorisation des actions menées avec ses collectivités membres.

À travers ce support, le syndicat souhaite mettre en lumière les projets locaux, partager les dernières innovations du secteur de l'énergie et ouvrir des perspectives en explorant

des initiatives inspirantes ailleurs en France.

Ce rendez-vous biennuel permet également de faire le point sur les temps forts et les réalisations du SYDER, tout en se tournant vers l'avenir pour construire ensemble des territoires plus durables, responsables et équilibrés.



CHAIRE EUROPÉENNE DE LA TRANSITION DU TERRITOIRE



CRÉATION

Le 15 mars 2024, la signature d'un accord de consortium entre 6^e Sens Immobilier, le SYDER, Grenoble École de Management et l'Université Claude Bernard Lyon 1 a officialisé la création de la Chaire Européenne de la Transition du Territoire.



Cette initiative inédite en Auvergne-Rhône-Alpes marque une avancée majeure dans la coopération entre **monde académique, acteurs économiques et institutions publiques**, avec pour objectif de relever les défis complexes de la transition écologique et énergétique.

Portée par une approche collaborative et transdisciplinaire, la Chaire prévoit le déploiement d'actions variées : recherches scientifiques, formations, échanges de connaissances et partenariats européens. Son premier axe de travail, centré sur le développement du photovoltaïque, vise à produire des solutions concrètes et innovantes pour accompagner les territoires dans leur transformation durable.

SOIRÉE DE LANCEMENT

Le 10 décembre 2024, l'Université Claude Bernard Lyon 1 a accueilli le lancement officiel de la Chaire Européenne de la Transition du Territoire, en présence de plus d'une centaine d'élus, d'acteurs économiques et institutionnels de la région.

La soirée d'ouverture a permis de présenter les objectifs de la Chaire ainsi que ses premiers axes de travail.

Elle s'est poursuivie par une table ronde, en présence du Président de l'ADEME, Monsieur **Sylvain Waserman**, centrée sur l'impact de la loi sur les énergies renouvelables un an après sa promulgation. Des experts issus de l'énergie, de l'immobilier et du monde académique ont partagé leurs expériences et analyses.

Les échanges ont mis en évidence les avancées déjà réalisées, mais aussi les obstacles encore à surmonter. Ils ont souligné la nécessité d'adapter les stratégies locales pour réussir la transition sur le terrain.

La Chaire s'inscrit ainsi comme un **catalyseur d'innovation**, reliant savoirs académiques, acteurs publics et entreprises.

Elle ambitionne de devenir un levier structurant pour **accompagner les mutations durables des territoires**.



39^E CONGRÈS DE LA FNCCR

Tous les deux ans, la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**, dont le SYDER est membre, organise un congrès qui réunit l'ensemble des collectivités, acteurs économiques, institutionnels et associatifs qui œuvrent dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets et du numérique.

Pour cette 39^{ème} édition, qui se déroulait du 26 au 28 juin 2024 au Centre des Congrès Micropolis - Besançon, élus, agents, entreprises, partenaires associatifs et institutionnels se sont retrouvés pour échanger autour d'un thème majeur : « Transition écologique et services publics locaux - Energie, eau, déchets, numérique - Le défi de la territorialisation ».

Le SYDER était présent sur le stand de l'association **TEARA** qui réunit l'ensemble des syndicats d'énergies de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



TEARA : TRAVAILLER ENSEMBLE POUR MUTUALISER LES EXPÉRIENCES

Le SYDER est membre de l'association TEARA qui regroupe les **13 syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes**, une mutualisation des forces et des expertises pour défendre les intérêts des collectivités en relayant les problématiques régionales au niveau national.

Plusieurs fois par an les Présidents des syndicats d'énergies membres de TEARA se réunissent pour préparer ensemble l'avenir énergétique du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2023, Bertrand Lachat, Présidente de TE38, Syndicat d'énergie de l'Isère, a présidé l'association TEARA.

Par ailleurs, de nombreux groupes de travail sur des thèmes divers et variés comme l'achat d'électricité, la planification des EnR ou encore la communication, ont été organisés tout au long de l'année 2024.

Ces temps d'échanges qui mobilisent les agents des syndicats membres de TEARA permettent de partager expériences et bonnes pratiques et d'imaginer des solutions communes.



LES SYNDICATS D'ÉNERGIE CÉLÈBRENT LEURS ANNIVERSAIRES

En 2024, nombreux sont les syndicats d'énergie à célébrer des chiffres ronds.

Le SYDER était aux côtés de ses homologues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour passer avec eux ce cap ! Au-delà de l'aspect festif, ces événements sont surtout l'occasion pour les syndicats de revenir sur les grandes actions et missions qu'ils ont menées et qu'ils continuent de mener pour accompagner l'aménagement de leurs territoires et les mener vers la voie de la transition énergétique.

Encore un joyeux anniversaire au **Territoire d'Énergie Drôme – SDED** qui a célébré ses 60 ans, tout comme le **Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche – SDE07** et le **TE38 – territoire d'Énergie Isère** qui a fêté ses 30 ans d'existence !



Nathalie Niesen, Présidente du Territoire d'Énergie Drôme - SDED, lors du discours d'ouverture du 60^e anniversaire du syndicat au palais des Congrès Ô Lac, le 9 avril 2024



Bertrand Lachat, Président du TE38 - territoire d'Énergie Isère, lors du discours d'ouverture du 30^e anniversaire du syndicat à la Côte Saint-André, le 19 septembre 2024



Projection lumineuse lors du 60^e anniversaire du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche - SDE07 au château de Lyas, le 26 septembre 2024

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



En novembre 2024, le président du SYDER s'est rendu au Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris, Porte de Versailles, accompagné des vice-présidents du syndicat.

À cette occasion, un temps d'échange a été organisé sur le stand de la FNCCR avec l'ensemble des élus des syndicats d'énergies membres de l'association TEARA. Ce moment privilégié a permis de dialoguer avec d'autres présidents, des élus, ainsi que de nombreux partenaires économiques, associatifs et institutionnels.

Un rendez-vous annuel incontournable pour renforcer les coopérations et affirmer l'engagement du SYDER en faveur des territoires.

INAUGURER LES PROJETS PORTÉS EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

En 2024, le SYDER a participé à plusieurs inaugurations marquantes aux côtés des élus locaux, témoignant de son engagement concret en faveur de la transition énergétique dans les territoires.

Le Président du SYDER, Malik Hechaïchi, s'est réjoui d'être aux côtés des édiles pour valoriser les projets portés par leurs communes.

À **Pusignan**, un parc d'ombrières photovoltaïques, des bornes de recharge et la modernisation de l'éclairage public ont été inaugurés.

À **Lentilly**, un centre d'animation équipé de panneaux solaires a vu le jour dans le cadre d'un partenariat avec la CCPA.

À **Gleizé**, la Démarche Performancielle a permis le remplacement de 1 456 luminaires et l'installation de télégestion, réduisant de 70 % la consommation énergétique.

Enfin, à **Colombier-Saugnieu**, les nouveaux aménagements de la « Route de Lyon », incluant l'enfouissement de réseaux et l'installation d'éclairages LED connectés, illustrent une volonté commune de sécuriser les infrastructures tout en modernisant le cadre de vie.



Inauguration d'un parc d'ombrières photovoltaïques, des bornes de recharge et la modernisation de l'éclairage public à Pusignan



Inauguration du centre d'animation de Lentilly



Inauguration des nouveaux aménagements à Colombier-Saugnieu



Inauguration du nouvel éclairage public en LED de Gleizé

ÇA S'EST PASSÉ EN 2024



23 JANVIER

Vœux du SYDER et 1^{er} comité syndical de l'année

AVRIL

Lancement des webinaires



11 JUIN

Cérémonie des Trophées du SYDER

26-28 JUIN

39^e congrès de la FNCCR à Besançon



SEPTEMBRE

Les locaux du SYDER se dotent de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

19-21 NOVEMBRE

Salon des Maires et des Collectivités locales à Paris
Prix du 30 000^e nœud connecté installé



10 DÉCEMBRE

Soirée de lancement de la Chaire européenne de la Transition du Territoire

15 MARS

La signature d'un accord de consortium entre 6^e Sens Immobilier, le SYDER, Grenoble École de Management et l'Université Claude Bernard Lyon 1 a officialisé la création de la Chaire Européenne de la Transition du Territoire

MAI

Parution du premier numéro de *SYDER le Mag'*



5 JUIN

Remise du prix Ecoloustics à Paris



SEPTEMBRE

Lauréat de l'appel à projets Lum'ACTEE+



19 ET 26 SEPTEMBRE

30 ans du TE38 - territoire d'Énergie Isère et 60 ans du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche - SDE07

6 DÉCEMBRE

Dernière réunion de l'année 2024 des Président des syndicats membres de TEARA, à Lyon

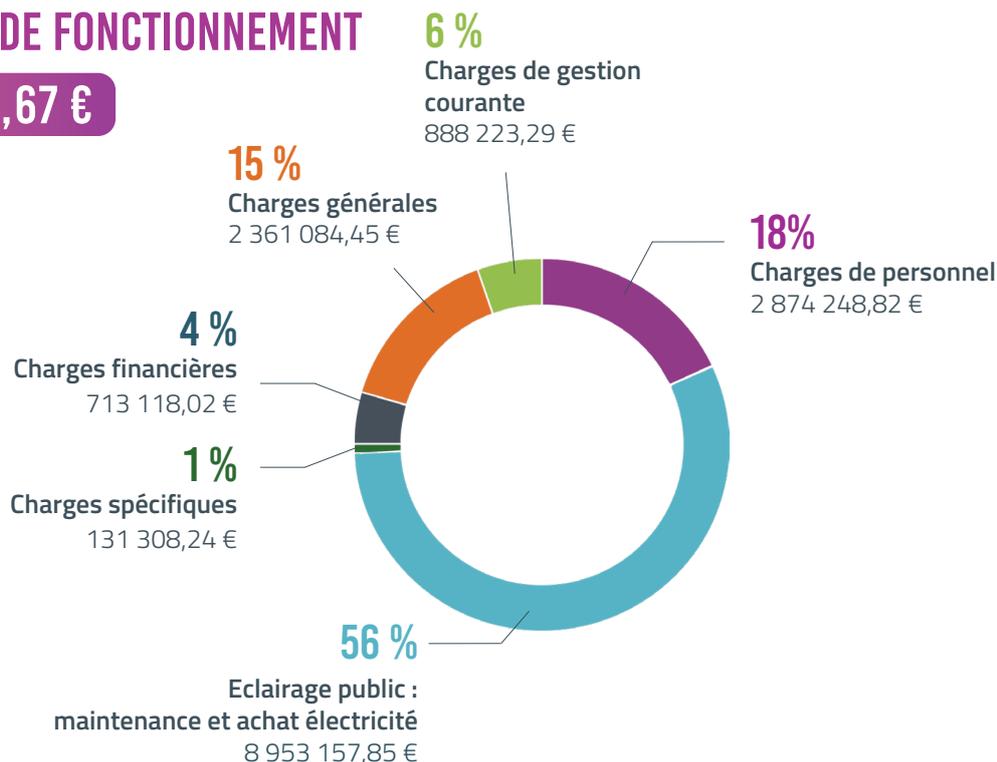


COMPTE ADMINISTRATIF



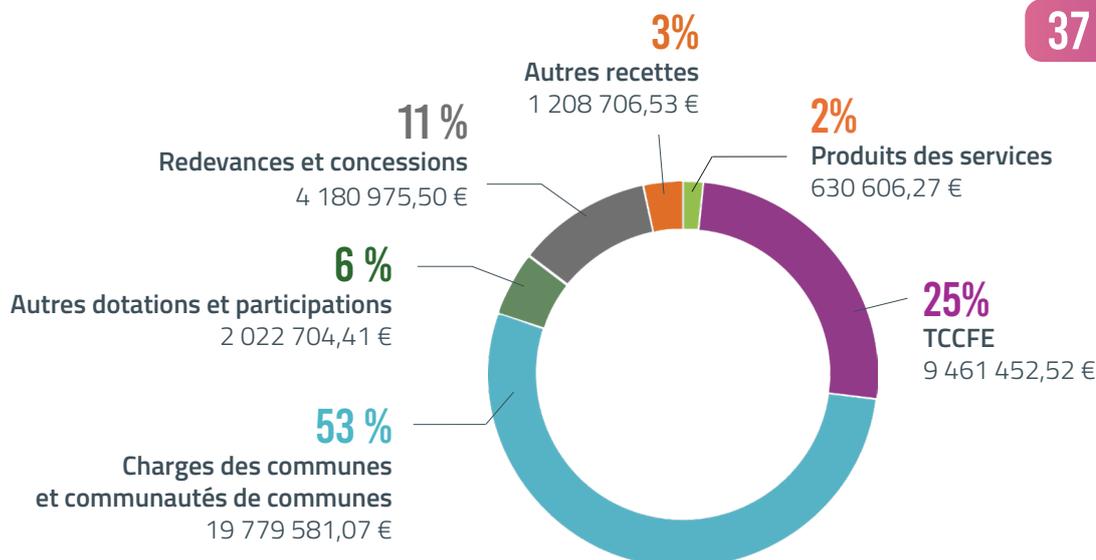
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

15 921 140,67 €



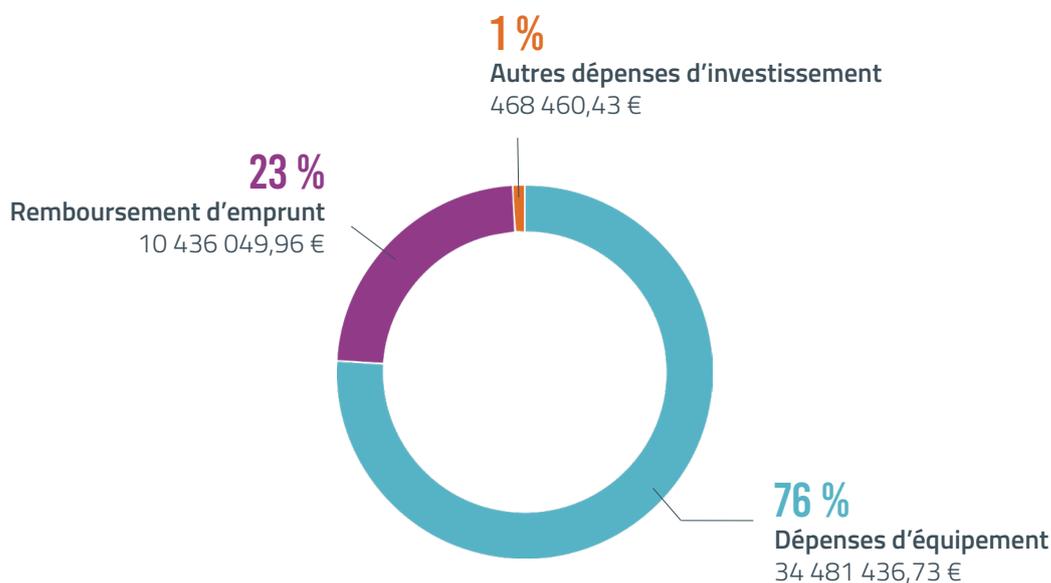
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

37 284 026,30 €



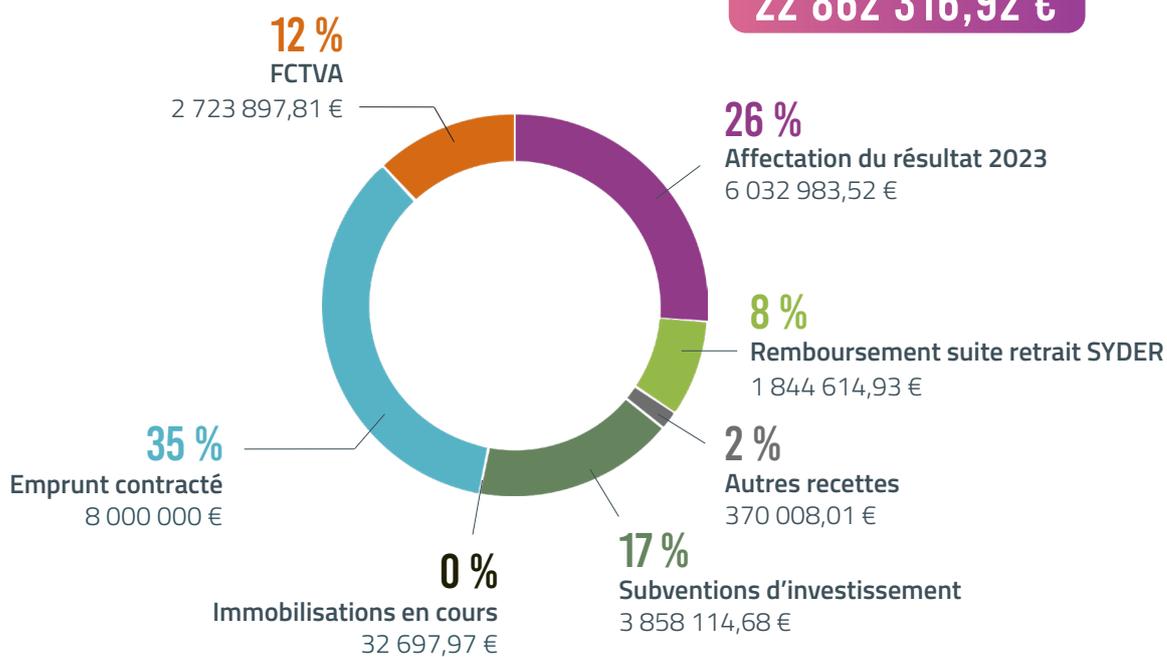
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

45 385 997,12 €



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

22 862 316,92 €



DÉLIBÉRATIONS



Comité syndical
du 23 janvier 2024

Approbation du budget primitif principal 2024

Approbation du budget primitif autonome Régie SYDER Chaleur 2024

Approbation du budget primitif annexe Photovoltaïque 2024

Budget principal 2024 : application de la fongibilité des crédits

Actualisation Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) 2024

Actualisation Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) 2024

Taux d'abattement sur les travaux du programme 2024

Dépôt des demandes de subvention pour le compte des communes au titre de la DSIL 2024

Demande de subvention au titre du « Fonds vert » 2024

Présentation du rapport sur le développement durable - Année 2023

Signature du Protocole transactionnel, du contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de ses actes attachés, et entrée en vigueur du contrat de concession

Organisation du comité syndical du 26 mars 2024

Mandat spécial - Déplacement du Président et de Vice-présidents au Salon Light + Building à Francfort

Bureau syndical
du 26 mars 2024

Attribution du marché public de fournitures : « Fourniture de poste préfabriqué HTA pour l'implantation de 9 stations de charge forte puissance pour véhicules électriques dans les communes du département du Rhône (2024_A005) »

Approbation de la convention cadre relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité BT et HTA aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Approbation de la convention-cadre pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques de télérelève des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public

Approbation de la convention-cadre de mise à disposition du patrimoine communal ou intercommunal pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques/installations photovoltaïques sur toiture

Approbation d'un modèle de bail emphytéotique administratif (BEA) portant sur l'installation et l'exploitation de stations de charge forte puissance pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Avis sur l'acquisition par la SEM SOLEIL d'actions de la SAS Parc Solaire de Nervieux

Convention 2024 du comité social de la Métropole lyonnaise, des collectivités territoriales et établissements publics

Transformation de postes - Modification du tableau des effectifs

<p>Comité syndical du 2 avril 2024</p>	<p>Approbation des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2024</p> <p>Budget principal - Approbation du compte de gestion 2023</p> <p>Budget principal - Approbation du compte administratif 2023 et annexe</p> <p>Budget principal - Affectation des résultats 2023</p> <p>Budget principal - Approbation du budget supplémentaire 2024</p> <p>Budget autonome Régie SYDER Chaleur - Approbation du compte de gestion 2023</p> <p>Budget autonome Régie SYDER Chaleur - Approbation du compte administratif 2023 et annexe</p> <p>Budget autonome Régie SYDER Chaleur - Affectation des résultats 2023</p> <p>Budget autonome Régie SYDER Chaleur - Approbation du budget supplémentaire 2024</p> <p>Budget annexe Photovoltaïque - Approbation du compte de gestion 2023</p> <p>Budget annexe Photovoltaïque - Approbation du compte administratif 2023 et annexe</p> <p>Budget annexe Photovoltaïque - Affectation des résultats 2023</p> <p>Budget annexe Photovoltaïque - Approbation du budget supplémentaire 2024</p> <p>Approbation du modèle de convention de financement dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)</p> <p>Modification des conditions tarifaires publiques des recharges sur le réseau SYDER</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Belmont d'Azergues</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Brullioles</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Le Perréon</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Marcy-sur-Anse</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Montmelas-Saint-Sorlin</p> <p>Approbation de la convention d'occupation du domaine public et de la convention tiers investissement avec la commune de Pusignan dans le cadre d'un projet d'autoconsommation</p> <p>Mandat spécial accordé au Président et aux Vice-présidents pour se rendre au salon Solarex à Istanbul entre les 4 au 6 avril 2024 et au salon Intersolar à Munich entre les 19 au 21 juin 2024</p> <p>Organisation du comité syndical du 11 juin 2024</p>
<p>Bureau syndical du 28 mai 2024</p>	<p>Marché public de travaux : " Travaux de construction, d'aménagement et services divers pour l'implantation de 9 stations de charge forte puissance pour véhicules électriques dans les communes du département du Rhône " (2024_A006) - ATTRIBUTION</p>
<p>Bureau syndical du 11 juin 2024</p>	<p>Approbation de la convention-cadre de tiers investissement pour la production photovoltaïque et l'autoconsommation</p>

	<p>Approbation de la convention-cadre d'occupation du patrimoine communal pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie publique au bois énergie</p> <p>Approbation du modèle de bail emphytéotique pour la mise à disposition de parcelles privées dans le but de réaliser et exploiter des centrales photovoltaïques en ombrières ou sur toiture</p> <p>Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle</p>
Comité syndical du 11 juin 2024	<p>Décision modificative relative au calcul des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2024</p> <p>Point à trois ans sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre régionale des comptes</p> <p>Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le Président</p> <p>Modalités de valorisation des CEE</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de AMPLEPUIS de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de COURS de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de LAMURE-SUR-AZERGUES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de RANCHAL de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE-Transfert au SYDER par la commune de SAINT-FORGEUX de la compétence communale «Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables»</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de TARARE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE-Transfert au SYDER par la commune de THIZY-LES-BOURGS de la compétence communale «Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables»</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de VINDRY-SUR-TURDINE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de CHARNAY de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE- Transfert au SYDER par la commune de LACHASSAGNE de la compétence communale «Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables»</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAIN-BEL de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de TERNAND de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>Organisation du Comité syndical du 24 septembre 2024</p> <p>Mandat spécial accordé au Président et aux Vice-présidents pour se rendre au salon Intersolar à Munich du 17 au 21 juin 2024 - Modification</p>
Bureau syndical du 24 septembre 2024	<p>Marché public de service « détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public pour le compte du SYDER (2024_AO07) » - Attribution</p>

Avis sur l'acquisition par la SEM Soleil d'actions dans la SAS Loire-Rhône des EnR

Avis sur l'acquisition par la SEM Soleil d'actions dans la SAS Métharhône

Approbation de la police d'abonnement pour le réseau de chaleur d'Orliénas

Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité 2026-2028

Création de postes - Modificatif du tableau des effectifs

Adhésion au contrat assurance groupe CDG69 - Risques financiers protection sociale personnel

Comité syndical
du 24 septembre 2024

Budget principal – Approbation d'une décision modificative n° 2

Budget autonome Régie SYDER Chaleur – Approbation AP/CP

Budget autonome Régie SYDER Chaleur – Approbation d'une décision modificative n° 1

Budget annexe Photovoltaïque – Approbation AP/CP

Budget annexe Photovoltaïque – Approbation d'une décision modificative n° 1

Perception par le SYDER de la part communale de l'accise sur l'électricité (Sainte-Colombe)

ECLAIRAGE PUBLIC - Transfert au SYDER par la commune de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE de la compétence optionnelle « Eclairage public, éclairage extérieur performant »

CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune d'AMPLEPUIIS de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid »

CHALEUR - Approbation de la décision de non-classement des réseaux

Approbation de la convention de reversement de subvention - Genas

Approbation de la convention tripartite pour l'occupation d'une partie de la piscine de Loire-sur-Rhône

Approbation de la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour le site de Colombier-Saugnieu

IRVE - Transfert au SYDER par la commune de CUBLIZE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

IRVE - Transfert au SYDER par la commune de POULE-LES-ECHARMEAUX de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

IRVE - Transfert au SYDER par la commune de LES SAUVAGES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SOURCIEUX-LES-MINES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-PIERRE-LA-PALUD de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

IRVE - Transfert au SYDER par la commune de VALSONNE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

Organisation du comité syndical du 3 décembre 2024

<p>Bureau syndical du 12 novembre 2024</p>	<p>Marché public de service relatif aux études de faisabilité photovoltaïque et maîtrise d'œuvre pour la construction et l'installation photovoltaïques sur toitures et ombrières de parkings - ATTRIBUTION</p> <p>Marché de travaux et de service relatif à l'exploitation, la maintenance et les travaux sur les installations d'éclairage extérieur du SYDER - ATTRIBUTION</p> <p>Augmentation de la participation du SYDER au capital de la SEM SOLEIL – Décision modificative</p> <p>Approbation d'un modèle de convention de reversement du produit de la vente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) aux collectivités</p> <p>Approbation du modèle de convention de financement dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) – Modification</p> <p>Création d'un poste – Modification du tableau des effectifs</p> <p>Reconduction du forfait mobilités durables pour les agents du SYDER</p> <p>Renouvellement de l'adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle</p>
<p>Bureau syndical du 18 décembre 2024</p>	<p>Accord-cadre « Fourniture et acheminement d'électricité et services associés » - ATTRIBUTION</p> <p>Marché public de fournitures relatif à l'achat de véhicules légers électriques sans chauffeurs - ATTRIBUTION</p> <p>Création de plusieurs postes – Modification du tableau des effectifs</p> <p>Renouvellement de l'adhésion au dispositif cdg69 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique</p>
<p>Comité syndical du 18 décembre 2024</p>	<p>Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2025</p> <p>Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI aux compétences du SYDER pour 2025</p> <p>Coefficients de répercussion définitif 2024 et provisoire 2025</p> <p>Autorisation d'ouverture de crédits 2025</p> <p>Débat et rapport d'orientation budgétaire 2025</p> <p>Réseau de chaleur – Convention organisant la prise en charge des factures de gaz de la piscine intercommunale de Loire-sur-Rhône entre le SYDER et Vienne Condrieu Agglomération</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de RONTALON de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE - Conventions d'occupation du domaine public pour l'implantation de stations de recharge forte puissance (Tarare, Mornant, Sérézin-du-Rhône et Légny)</p> <p>Eclairage public - Transfert au SYDER par la commune de SAINTE-COLOMBE de la compétence communale « Eclairage public »</p> <p>Refonte des statuts, approbation du pacte d'associés et d'une avance en compte courant d'associés au profit de la SEM Soleil</p> <p>Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de L'Arbresle et le SYDER</p> <p>Organisation du Comité syndical du 28 janvier 2025</p>

MARCHÉS PUBLICS

En 2024, dans le cadre des procédés de passation des marchés publics, un important travail de négociation a été réalisé. Il aura permis de générer une économie de près de 20%.

MARCHÉS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES EN 2024

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
ENERGIES	Fournitures de bornes de recharge de véhicules électriques à faible et moyenne puissance pour le compte du SYDER	Accord cadre mono-attributaire A bons de commande Alloti par type de bornes (6 lots) Lot 1 Bornes sur mâts inférieures ou égales à 30 kW en courant alternatif (AC) Lot 2 Bornes murales ou sur pied inférieures ou égales à 30 kW en courant alternatif sans coffret de branchement Lot 3 Bornes murales ou sur pied inférieures ou égales à 30 kW en courant alternatif avec coffret de branchement Lot 4 Bornes sur pied inférieures ou égales à 30 kW en courant continu (DC) ou alternatif (AC) Lot 5 Bornes sur pied, rapides, supérieures à 30 kW et inférieures à 100 kW en courant continu (DC) ou alternatif (AC) Lot 6 Bornes sur pied, rapides, supérieures à 100 kW et inférieures à 180 kW en courant continu (DC) ou alternatif (AC) sans minimum, avec maximum => 4 540 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_090 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 28 juin 2023 BS_2023_053 ATTRIBUTION du 19 septembre 2023	Lot 1 : NEDAL Lot 2 : QOVOLTIS Lot 3 : QOVOLTIS Lot 4 : DBT-CEV Lot 5 : IES SYNERGY Lot 6 : DBT-CEV
DEMARCHE PERFORMANCIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Fourniture en matériels de télégestion des installations d'éclairage extérieur du SYDER	Accord cadre mono-attributaire A bons de commande sans allotissement sans minimum, avec maximum => 20 000 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_106 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 28 août 2023 BS_2023_067 ATTRIBUTION du 28 novembre 2023	COMATELEC SCHREDER

MARCHÉS CONCLUS PAR PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) EN 2024

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
PHOTOVOLTAÏQUE	Travaux d'installation des ombrières de Pusignan	Marché public de travaux sans allotissement Montant : 406 503,42 € HT	DS_2023_015 PREPARATION CONSULTATION du 2 février 2023 DS_2023_031 ATTRIBUTION du 22 mars 2023	FAUCHE CENTRE EST
MOYEN GENERAUX	Prestations d'entretien des locaux et vitreries du SYDER et mise à disposition de consommables	Accord cadre mono-attributaire A bons de commande sans allotissement sans minimum, avec maximum => 120 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_030 PREPARATION CONSULTATION du 17 mars 2023 DS_2023_044 ATTRIBUTION du 20 avril 2023	NS PRO
ENERGIES	AMO pour la conception d'un projet d'implantation de stations de recharge haute puissance dans les communes du département du Rhône	Marché public de services (prestations intellectuelles) sans allotissement Montant : 188 800,00 € HT	DS_2023_046 PREPARATION CONSULTATION du 6 avril 2023 DS_2023_050 ATTRIBUTION du 28 avril 2023	MOBELEC
PHOTOVOLTAÏQUE	Travaux d'installation d'une ombrière / générateur photovoltaïque sur toiture commune de Loire-sur-Rhône	Marché de travaux non-alloti montant : 286 337,28 € HT Une PSE incluant des fondations sur pieux d'une valeur de 34 162,80 € HT a été retenue	DS_2023_043 PREPARATION CONSULTATION du 28 avril 2023 DS_2023_093 ATTRIBUTION du 11 novembre 2023	FAUCHE CENTRE EST
REGIE CHALEUR	Travaux d'installation d'une chaudière bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune d'Affoux	Marché de travaux alloti (2 lots) Montant maximum fixé par lot : Lot 1 : VRD estimé à 320 000 € HT Lot 2 : Production de chaleur estimé à 310 000 € HT	DS_2023_051 PREPARATION CONSULTATION du 28 avril 2023	NON PUBLIE/ATTRIBUE PROJET MIS EN ATTENTE
ENERGIES	Installation et maintenance d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et prestations associées de supervision	Accord cadre mono-attributaire de travaux A bons de commande Alloti par type de prestations (2 lots) Lot 1 Travaux d'installation et prestations diverses de maintenance des bornes avec maximum fixé à 2 000 000 € HT Lot 2 Prestations de supervision des bornes et services associés avec maximum fixé à 1 000 000 € HT sans minimum, avec maximum => 3 000 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans	DS_2023_091 PREPARATION CONSULTATION du 28 juin 2023 DS_2023_123 ATTRIBUTION du 30 octobre 2023	Lot 1 : NON ATTRIBUE (INFRUCTUEUX) Lot 2 : QOVOLTIS

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
REGIE CHALEUR	Maîtrise d'œuvre pour la conception, construction et mise en service de chaufferie bois-énergie et des réseaux de chaleur associés sur les communes Loire-sur-Rhône et Morancé	Marché public de maîtrise d'œuvre Alloti géographiquement (2 lots) Lot 1 Etudes conception, réalisation et mise en service de chaufferies LOIRE-SUR-RHONE ».maximum fixé à 150 000 € HT Lot 2 Etudes conception, réalisation et mise en service de chaufferies MORANCE avec estimation à 50 000 € HT	DS_2023_092 ATTRIBUTION ET SANS SUITE du 10 Juillet 2023	Lot 1 : SF2E Lot 2 : NON ATTRIBUE (sans suite)
REGIE CHALEUR	Maîtrise d'œuvre pour la conception, construction et mise en service de chaufferie bois-énergie et du réseaux de chaleur associés sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise	Marché public de maîtrise d'oeuvre sans allotissement Montant : 266 748 € HT	DS_2024_010 PATRIBUTION du 6 février 2024	SF2E
ENERGIES	Installation et maintenance d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques Relance après sans-suite - lot n° 1	Accord cadre mono-attributaire de travaux A bons de commande Relance du lot n° 1 de l'accord-cadre 2023_A13 sans minimum, avec maximum => 3 000 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois)	DS_2023_128 PREPARATION CONSULTATION 14 novembre 2023 DS_2024_001 ATTRIBUTION du 8 janvier 2024	SOBECA

MARCHÉS CONCLUS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE EN 2024

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Attributaires
PHOTOVOLTAÏQUE	Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la commune de DUERNE	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	FAUCHE CENTRE EST
PHOTOVOLTAÏQUE	Réalisation d'installations photovoltaïques intégrées au bâti sur le territoire de la CCPA Relance LOT 1 et 2	Marché de travaux passé suite à une consultation infructueuse (article R. 2122-2 du CCP)	GMV INDUSTRIE (lot 1 et 2)
REGIE CHALEUR	Travaux d'installation de deux chaudières bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Montrottier Lot - 7 BARDAGE VETURES relance	Marché passé suite à une consultation infructueuse (article R. 2122-2 du CCP)	JOURNET BOIS
REGIE CHALEUR	Schéma directeur pour le réseau de chaleur de Saint-Martin-en-Haut	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	SF2E
ENERGIES	Mission d'architecte pour la conception d'une station «Super-chargeurs» pour le compte du SYDER	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	GRAND ANGLE
REGIE CHALEUR	Fourniture et livraison - combustible bois énergie de la chaufferie centralisée	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence par le biais de l'article L.2514-2 du CPP (sur l'achat d'énergies destinés à la production de la chaleur) Marché de de fourniture alloti (3 lots) Montant estimatif fixé par lot : Lot 1 Chaudière AFFOUX => 100 à 150 MWh/an soit environ 10 500 à 19 500 € HT au total Lot 2 Chaudière MONTROTTIER => 1900 à 2500 MWh/an soit environ 165 000 à 300 000 € HT au total Lot 3 Chaudière RONNO => 280 à 420 MWh/an soit environ 10 000 à 18 000 € HT au total	Lot 1 : NON ATTRIBUE Lot 2 : ABSRA (MONTROTTIER) Lot 3 : COFORET (RONNO)
REGIE CHALEUR	Exploitation et maintenance de chaufferies publiques bois-énergie, des réseaux de chaleur et des sous-stations Saisons de chauffe 2023-2024 à 2024-2025	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	ENGIE
REGIE CHALEUR	Accompagnement du SYDER pour l'entretien et la réception des livraisons de la chaufferie bois énergie de Deux-Grosnes et Monsols	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	LES JARDINS DU ST RIGAUD
REGIE CHALEUR	Schéma directeur pour le réseau de chaleur de Larajasse	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	EEPOS
PHOTOVOLTAÏQUE	Maîtrise d'oeuvre pour la construction et l'installation d'ombrières de parking photovoltaïques sur la commune de Saint Pierre de Chandieu	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	NEPSEN

Syndicat Départemental
d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69474 DARDILLY Cedex

Téléphone : 04 72 18 75 00

Email : syder@syder.fr
Site Internet : www.syder.fr



territoire
d'énergie

RHÔNE - SYDER